

Québec humaniste

Voix des athées et des agnostiques

2016, Volume 11, No 3

Contenu de ce numéro

Pensée critique à l'école p. 1

Devoir de réserve
Claude Braun p. 2

Mémoire AHQ-PL62 p. 6

Neutralité vs laïcité
Daniel Baril p. 11

Recension de
Face cachée d'ÉCR
par Jean Delsile p. 16

Pétition contre ÉCR
Andréa Richard p. 21

Divinités
Richard Rousseau p. 23

Monsieur Jésus
Normand Rousseau p. 27

Sexualité et religions
Christophe Bitaud p. 30

Mythe de l'islamophobie
Daniel Baril p. 33

Rédacteur en chef :
Claude M.J. Braun
redacteurqh@assohum.org

Correctrices : Danielle Soulières
et Sylvie Paquette

L'Association humaniste du Canada fait campagne pour un cours de pensée critique à l'école

Le président de l'*Association humaniste du Canada*, Eric Thomas, mène présentement une campagne pour l'instauration d'un cours « pensée critique » dans les écoles des provinces canadiennes et ailleurs dans le monde. L'intellectuel et humaniste, Christopher DiCarlo est le maître à penser de ce mouvement [1], tandis que Gail Miller [2], administratrice de l'organisme « Critical Thinking Project » représente un aspect logistique central [3].

1. On peut lire un texte sur le projet de formation de la pensée critique à l'école de Christopher DiCarlo dans l'ouvrage collectif de D. Baril et N. Baillargeon, *La face cachée du cours Éthique et culture religieuse*. On trouve une minibiographie du Dr DiCarlo au site internet suivant :

http://www.centerforinquiry.net/speakers/dicarlo_christopher/

2. On trouve un podcast d'un des projets de développement international (Guatemala) de Gail Miller au site internet suivant :

<https://player.fm/series/bc-humanists-podcast/gail-miller-critical-thinking-in-developing-countries>

3. Le site internet du Critical thinking project est à l'adresse suivante :
<http://www.criticalthinkingproject.com/about-us.html>



Eric Thomas



Christopher DiCarlo



Gail Miller

Devoir de réserve et humanisme

Claude Braun

*La globalisation ou mondialisation de la condition humaine a entraîné une angoisse existentielle nouvelle, à la portée de l'intelligence morale de chaque humain. On reconnaît aisément à cette inquiétude « globale » des moments forts. La Première Guerre mondiale nous a montré que le monstre que nous sommes comme espèce peut nous entraîner tous à nous entretuer. L'armement nucléaire nous a appris que nous pourrions bêtement bousiller la moitié de la planète. Le néolibéralisme nous a appris que l'inégalité des niveaux de vie engendre des déplacements sauvages et dangereux de populations entières, par millions. Comme les plaies d'Égypte, elles pourront tout ravager sur leur passage. Le réchauffement global nous apprend que nous détruisons, dans les faits et inexorablement, notre propre niche ainsi que celle d'innombrables espèces. Il y a définitivement de quoi s'inquiéter. On ne peut que constater que notre espèce manque de réserve d'où l'expression « ère anthropocène » [1] pour caractériser notre impact global sur l'écologie planétaire. Il en découle, pour notre espèce en entier et pour chacun d'entre nous, un important **devoir de réserve**.*

Il n'existe aucune valeur que l'on puisse absolutiser. Chaque valeur est confrontée à une valeur contraire, tout aussi bonne. Toute valeur portée à un trop grand extrême devient un vice. Les balances de ces oppositions changent, évoluent avec les époques. Nous sommes à une époque de chavirement d'une de ces balances, celle entre le *devoir de réserve* et le *devoir d'existence*. Nous devons tout et chacun, aujourd'hui, exister un peu moins, afin d'exister tout court. Peut-être, lorsqu'on réfléchit aux valeurs, ne pense-t-on pas tellement à une éthique qui existe indépendamment de l'humain, un quelconque « bien » en soi, mais plutôt à des tempéraments. Si tel est le cas, le *tempérament humaniste* mérite peut-être qu'on l'apprécie.

La réserve est tout de même une valeur centrale de l'humanisme. Le « *happy human* », logo des humanistes, en témoigne. On n'y voit qu'un profil d'humain nu, asexué, sans race et sans âge. On ne trouve dans la littérature et dans l'iconographie humanistes aucun signe identitaire ostentatoire, aucun groupisme, aucun populisme, aucune idolâtrie, aucun leader nominatif, et le mouvement n'est associé à aucune idéologie, aucune religion, aucun peuple, aucun sexe, aucun dogme ... On n'y trouve aucune déclaration stridente, revancharde, menaçante, haineuse. Il y a quelque chose de profondément réservé

dans le mouvement humaniste. L'humanisme organisé est démocratique, convivial, réfléchi, tranquille, doux.



Liberté, égalité, fraternité ne suffisent plus, ça va même nous tuer. Il y manque la pérennité. Toute l'intelligence de notre espèce jusqu'à ce jour a consisté à trouver des moyens de nous agréger et nous multiplier. Nos groupuscules de chasseurs-cueilleurs sont devenus des villages, des villes, des métropoles, puis des cancers envahissants. Le seul avenir que nous puissions contempler maintenant pour notre espèce est en direction exactement contraire... désindustrialisation, dépeuplement, démantèlement des villes, retour à la nature. À cet égard, nous avons deux choix. Nous pouvons subir ce sort dans une dystopie refusée, qui comportera la guerre à très grande échelle, la peste, la déchéance. Sinon nous pouvons gérer ce passage avec diligence, sagesse, délicatesse, amour, prévenance. Nous nous sommes fondamentalement, totalement, et très gravement trompés [2]. Il faut maintenant corriger notre erreur. Nous devons maintenant exercer collectivement, en tant qu'espèce, notre devoir de réserve.

Le mot « réserve » vient du latin *reservare*, garder en réserve, réserver, conserver, conserver la vie, sauver. Le mot réserve est plus que polysémique, il est une source inépuisable de teintes de sens. Il inspire depuis l'aube des civilisations de très nombreux secteurs de la vie intellectuelle. Mais on peut dire

qu'il connaît une progression fulgurante depuis peu, selon une fonction clairement exponentielle. Il est un des concepts centraux de l'air du temps.

On peut en détecter le travail souterrain dans l'histoire de la philosophie depuis l'aube des sagesse hindoues, chinoises et grecques. Le *devoir de réserve* nous fait coucou ici et là, en filigrane, dans la sagesse des contemplatifs, dans leur appréciation de la modestie, de la frugalité, de la convivialité, de l'équanimité, de l'ataraxie, de la tranquillité de l'âme dont on trouve une expression particulièrement articulée en éthique chez les bouddhistes, les stoïciens et les épicuriens, et en épistémologie chez les sophistes et les sceptiques.

Aujourd'hui, en psychologie, diverses propositions s'accordent avec l'urgence du *devoir de réserve*. Un des concepts particulièrement populaires à cet effet vient du mouvement « mindfulness » qui stipule que les gens gagnent en qualité de vie lorsqu'ils ralentissent leur niveau d'activité corporelle afin de prendre davantage conscience de leur vie intérieure et de leur environnement, particulièrement de leurs motifs, besoins, etc. [3] Toutefois, à notre avis, les meilleures analyses, réflexions et propositions sur le sujet se trouvent dans les textes de l'antiquité.

En macro-économie, le devoir de réserve a été articulé entre autres par Schumacher qui lança le slogan « Small is beautiful » [4]. L'idée de questionner le « progrès » économique a été reprise depuis par divers mouvements anti-consommation comme l'anti-colonialisme, l'anti-impérialisme, le mouvement simplicité volontaire, celui du commerce équitable, celui de la consommation locale, celui de l'anti-extractivisme, et bien d'autres.

En jurisprudence économique, le concept de diligence recoupe celui de réserve. En jurisprudence commerciale *diligence raisonnable* (*due diligence* en anglais) est l'ensemble des vérifications qu'un éventuel acquéreur ou investisseur va réaliser avant une transaction, afin de se faire une idée précise de la situation d'une entreprise. De manière plus générale, la *diligence raisonnable* est le degré de jugement,

de soin, de prudence, de fermeté et d'action auquel on peut s'attendre d'une personne raisonnable, dans les circonstances considérées. La *diligence raisonnable* est un concept anglo-saxon qui signifie que le sujet doit travailler à se prémunir lui-même contre tout élément négatif d'une opération qui peut être évité. Il s'agit en quelque sorte d'un devoir élémentaire de précaution. Il existe plusieurs types de *diligences raisonnables* (stratégique, environnementale, informatique, légale, fiscale, sociale, comptable et financière...).



Anicet Le Pors fut l'un des quatre ministres communistes des deuxième et troisième gouvernements de Pierre Mauroy de 1981 à 1984. Détenteur du portefeuille de la Fonction publique et des Réformes administratives, il instaure une réforme comprenant un nouveau statut des fonctionnaires, tendant à unifier les trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière) et privilégiant l'accès au service de l'État par la voie du concours.
(source: Wiki)

La réglementation administrative française affirme spécifiquement un devoir de réserve. Le terme a pris une allure légale d'abord en France sous la plume du ministre communiste Anicet Lepors qui a mis au point une réglementation stipulant les limites de la liberté de pensée et d'action des fonctionnaires d'État. Pour résumer, caricaturons : les militaires, les hauts fonctionnaires, les magistrats, doivent s'abstenir de trop cracher dans la soupe sous peine d'être mis à l'eau et au pain. L'article 6 de la loi du 13 juillet

1983 garantit « la liberté d'opinion au fonctionnaire ». Le devoir de réserve s'impose cependant à tous les agents de la fonction publique (Conseil d'État, no 97189, 28 juillet 1993). L'obligation de réserve ne figure pas expressément dans le statut général des fonctionnaires, mais est imposée par le juge administratif pour garantir la neutralité du service public et l'impartialité de traitement des usagers par les agents publics. Il est interdit au fonctionnaire de faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque ou de tenir publiquement des propos outranciers ou diffamatoires dévalorisant l'administration. Cette obligation pèse d'autant plus lourdement sur les agents publics s'ils occupent une fonction spécifique (magistrats,

militaires, policiers, experts sanitaires ou de l'environnement, etc.) ou une position hiérarchique élevée.

Le juge en chef de la Cour du Québec dépose alors auprès du Conseil sa propre plainte, dans laquelle il reproche à la juge Andrée Ruffo d'adopter des comportements incompatibles avec le Code de déontologie et de manquer, notamment, à son devoir de réserve et à son obligation de préserver l'indépendance de la magistrature. L'appelante gagne son procès en cour suprême (Date 1995-12-14 Recueil[1995] 4 RCS 267 Numéro de dossier 23127).

Certains ordres professionnels affirment aussi quelques principes apparentés au devoir de réserve, dont notamment la médecine où le principe est parfois dénommé « *devoir de bienfaisance* » ou en latin le célèbre *Primum non nocere* (d'abord ne pas faire de mal) extrait du serment hippocratique. Dit en simple français, il est recommandé au médecin de bien soupeser les bénéfices et les coûts pour le patient de chacune de ses actions en s'assurant que les premiers surpassent les seconds. Toutefois, cela va un petit peu plus loin. Il vaut mieux, en cas de doute, ne rien faire. Ceci affirme le bien-fondé d'un certain respect de l'ordre naturel des choses et une certaine modestie quant à la valeur de l'intervention humaine.

Bien entendu, en écologie, amalgame de biologie systémique, climatologie, géologie, sociologie, anthropologie, etc., la préoccupation au sujet de l'interdépendance des systèmes vivants entre eux et des systèmes vivants et non vivants, va de soi. N'est-ce pas de *devoir de réserve* que l'on parle lorsqu'on exige que soit réduite l'empreinte carbone de notre espèce ou le rythme effarant d'extinctions des espèces dont nous sommes responsables où défendre la matrice planétaire en ce qui a trait à son réseau aquatique, son manteau atmosphérique, ses terres vivantes, son climat, etc. ? Un *principe de précaution* a été formulé, dans un sens autre que scientifique, pour la première fois en 1992 dans le Principe 15 de la Déclaration de Rio : « En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. » En France, la loi Barnier de 1995 précise que « l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves

et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable ». La France a ajouté à la déclaration de Rio les notions de réaction proportionnée et de coût économiquement acceptable. La Charte de l'Environnement de 2004 a modifié à nouveau cette formulation, en lui donnant un sens sensiblement différent : les autorités publiques sont les seules à pouvoir appliquer le principe de précaution qui est devenu un principe d'action et non d'inaction : face à l'incertitude, il faut développer des programmes de recherche pour lever le doute. La science reste donc une réponse et ne peut être entravée au nom du statu quo.

L'Organisation des Nations Unies [5], le mouvement Planned Parenthood [6], la principale Association des prix Nobel en Sciences [7], et diverses organisations humanistes militantes [8] préconisent l'adoption de politiques nationales beaucoup plus efficaces de régulation des naissances que celles qui sont en vigueur présentement. L'association des prix Nobel en sciences [7] identifie la surpopulation humaine comme étant le plus grand et le plus urgent problème de l'humanité. En 2014, au Québec, selon l'institut de la statistique du Québec, 22% des grossesses ont donné lieu à des avortements en 2014. Force est de constater qu'on manque de « *mindfulness* » en matière de procréation. Si les gens pouvaient être plus précautionneux en matière de reproduction, à l'échelle planétaire, nous pourrions sans aucun doute régler le principal problème de l'humanité, celui de notre surpopulation.

L'humanisme militant consiste à chercher ensemble la vie bonne et disséminer la science, en dehors de tout dogme. Il est donc utile pour notre association d'aborder, de temps en temps, les questions d'éthique. Ce petit exercice de réflexion sur une seule valeur parmi tant d'autres nous fait faire un cercle complet assimilable au cycle de la vie. L'éthique n'est rien en dehors de la vie : les roches n'ont pas d'éthique. L'éthique n'est rien d'autre que l'exercice de la vie elle-même. Toutefois, la vie contient les germes de sa propre annihilation.

L'humain arrive près du pinacle de l'évolution des espèces, seul capable de prendre conscience de son déficit de responsabilité quant à sa propre existence ainsi que son déficit de responsabilité quant à la pérennité de sa propre espèce. La personne humaine individuelle se donne une fausse morale valorisant à excès sa propre existence immédiate et celle de ses proches. Son effet global sur le cheminement de sa planète ressemble beaucoup à celui d'un cancer.

Une cellule triche. Elle veut vivre alors que le corps lui eut imposé un « *devoir de réserve* ». Elle s'entête et se reproduit en se rebellant contre la commande apoptotique. Une incontinence reproductrice s'ensuit. Paradoxalement, elle n'adopte que le comportement « éthique » primordial, celui de vivre, mais elle tue du fait même le corps et rapidement, par extension, elle se sacrifie elle-même. C'est à croire que l'éthique, ce n'est pas simple.

De même, dans le cadre plus large de l'histoire évolutive des primates, dès l'instant où le gros cerveau de la nouvelle espèce *homo sapiens* arrive à retenir et anticiper les circonstances, et que les humains vivent dans des groupes de plus en plus grands et dans des sociétés de plus en plus complexes, les impératifs éthiques suivent... Le corps social établit des règles de plus en plus complexes pour le bien-vivre du groupe. Le cerveau individuel les internalise assez facilement dans l'enfance de chacun. Plus le corps social est large et complexe, plus chaque humain doit apprendre à inhiber ses réactions primitives, spontanées, naturelles. Les civilisations se bâtissent sur la charpente de la restrainte. Nous devons chacun nous faire violence pour vivre ensemble, et cela de plus en plus dans la mesure où nos civilisations se complexifient. Il nous faut nous *faire violence* pour pouvoir *vivre en paix*.

Le principal effort à faire, de plus en plus, et inévitablement, semble donc consister à adopter globalement le *devoir de réserve*. Aussi bien en prendre conscience, sans en faire un dogme, sans en céder les rênes à quelque autocrate religieux, politique ou économique. L'ultime triomphe de l'éthique n'est-elle pas le courage, la détermination, que dis-je, l'acharnement !, que nous mobilisons, chacun individuellement, pour trouver et garder une place modestement viable dans le corps social, afin que ce dernier, plus que nous-mêmes, soit pérenne ?

Ou sinon, la nature a-t-elle secrété l'espèce humaine pour que les humains fassent brièvement la fête, en se plaçant eux-mêmes, à la vitesse de l'éclair, en situation d'extinction ? Les coquerelles lui survivront après tout. La ré-évolution des espèces ne pourra-t-elle pas reconstituer des êtres pensants ? Notre soleil s'essouffant, aurons nous déjà colonisé d'autres planètes ? D'autres vies sont sûrement déjà avancées sur d'autres planètes...

Qui sommes-nous pour tristement nous prendre pour le vilain nombril du monde ? Sommes-nous coupables d'exister ? Il faut bien se rendre à l'évidence. Le *devoir de réserve*, c'est bien, mais il faut aussi vivre ne serait-ce qu'un peu. Est-il possible pour une personne profondément éthique d'être heureuse ? Le bonheur est-il indépendant de l'éthique, est-il compatible avec elle, dépend-il d'elle ? Et quelles sont les autres valeurs, à part le *devoir de réserve*, qui valent la peine d'être méditées par les humanistes, sans trop se casser la tête ? Pourrions-nous bâtir l'utopie humaine à long terme dans la joie ? Après tout, notre logo c'est le « *happy human* ». Notre humain « joyeux » a les bras en l'air comme s'il dansait...

1. Steffen, W., Crutzen, P. J., & McNeill, J. R. (2007). The Anthropocene: are humans now overwhelming the great forces of nature? *AMBIO: A Journal of the Human Environment*, 36(8), 614-621.
2. Braun, C. (2007). La seconde révolution humaniste : l'éco-humanisme. *Cité laïque*, Vol 8, pp 28-29.
3. Eberth, J., & Sedlmeier, P. (2012). The effects of mindfulness meditation: a meta-analysis. *Mindfulness*, 3(3), 174-189.
4. Schumacher, Ernst Friedrich (1973). *Small is beautiful*. Blond & Briggs.
5. *United Nations World Population Conference*. (1974). U.N. Doc. E/Conf. 60119, U.N. Sales NO. E.75.XIII.3
6. Hudel-Goodman, L. (2006). Planned parenthood in crisis : Social media strategies and frames. Thèse de MA, Graduate Faculty of the Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College.
7. Kendall, H. (1992). World scientists' warning to Humanity.
8. Weld, M. (2012). Deconstructing the dangerous dogma of denial: the feminist-environmental justice movement and its flight from overpopulation. *Ethics in Science and Environmental Politics*, 12(1), 53-58. [NDLR : Madeline Weld est la porte-parole de la *Humanist Association of Canada* en matière de démographie, surpopulation mondiale, et mouvements migratoires.]

Mémoire de l'Association humaniste du Québec concernant le Projet de Loi 62 (*sur la neutralité religieuse de l'État*) de l'Assemblée Nationale du Québec

Mise en contexte. Rappelons qu'à partir de 2002 une action concrète et concertée du gouvernement fédéral canadien favorisait et canalisait des immigrants francophones vers le Québec, collaborant avec le Québec pour maintenir une démographie francophone minimale et allégeant le fardeau du gouvernement du Québec quant à la francisation de ses immigrants. Dès lors, le Québec a reçu une très forte proportion d'immigrants de pays arabes francophones et de culture musulmane. La Commission Bouchard-Taylor a été mise sur pied en 2007 par le gouvernement provincial de Jean Charest afin de désamorcer de graves tensions sociales au Québec résultant de cette nouvelle immigration, particulièrement en ce qui a trait à l'aspect religieux. Le rapport Bouchard-Taylor proposait une forme de laïcité « ouverte » qui ressemblait davantage à un mantra multiculturaliste qu'une véritable laïcité. L'immigration musulmane francophone vers le Québec n'a jamais cessé de croître jusqu'à ce jour. Entre temps, les tensions sociales entre les Québécois et les immigrants musulmans n'ont cessé de s'aggraver. Peu après l'arrivée du parti québécois au pouvoir en 2012, le ministre Bernard Drainville a déposé un projet de charte de la laïcité. Celui-ci s'attaquait essentiellement et presque exclusivement au voile islamique qu'il cherchait à réprimer. Le gouvernement Marois étant minoritaire, il a rapidement été remplacé par le gouvernement libéral de Philippe Couillard qui a rapidement montré à quel point il était allergique à la laïcité puisque son Projet de Loi-59 se dénommait « Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes » -ce qui revenait à instaurer une loi provinciale anti-blasphème. Ce projet de loi souleva un tollé tel que le gouvernement libéral le mit rapidement au rancart. En octobre 2016 ce même gouvernement mit sur pied une Commission publique de l'Assemblée Nationale sur le Projet de Loi 62 qui vise à imposer le visage découvert lors des transactions entre citoyens et officiers d'État, à faciliter et encadrer les accommodements religieux, et à contraindre quelque peu les garderies subventionnées à ne pas devenir des foyers de « radicalisation ». Le Mouvement laïque québécois fut exclu de la consultation, un véritable scandale, tandis que L'Association humaniste du Québec, sans doute perçue comme plus « raisonnable », moins « intransigente », fut invitée par la Commission à lui déposer un mémoire par écrit et à le présenter en personne à l'Assemblée nationale le 27 octobre 2016. Le président de l'AHQ, Michel Virard, et Claude Braun, membre du CA et rédacteur de Québec humaniste, ont présenté le mémoire humaniste en personne à la Commission. Cette présentation peut être visionnée au site

<https://www.facebook.com/assohum.org/videos/10154641984079836/>. Nous reproduisons ici ce mémoire tel que déposé.



ASSOCIATION HUMANISTE DU QUÉBEC

1225 Est. boul. St-Joseph, Montréal, Québec, H2J 1L7

Tel. 514 333-5560 – info@assohum.org - Site web : <http://assohum.org>

Mémoire de l'Association humaniste du Québec concernant le Projet de loi 62 de l'Assemblée Nationale du Québec intitulé **Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements religieux dans certains organismes** 25-10-2016

Le 6 octobre 2016, *L'association humaniste du Québec* a reçu une invitation du secrétaire de la *Commission des institutions*, Maxime Perreault, à participer, en personne et avec un mémoire, à une consultation au sujet du Projet de loi 62. Le texte ci-dessous est le mémoire en question.

Qu'est l'Association humaniste du Québec ?

L'Association humaniste du Québec (AHQ) a été fondée en juin 2005 afin de donner une voix aux athées et aux agnostiques et organiser à leur intention diverses activités sociales, culturelles et philosophiques axées sur le développement de la pensée critique, la raison libre de tout dogme, et la promotion de l'humanisme séculier. L'AHQ est membre de l'International Humanist and Ethical Union (IHEU, Londres) ainsi que de l'Association Internationale de Libre Pensée (AILP, Paris).

Qui est représenté par l'Association humaniste du Québec ?

L'AHQ rejoint un réseau de quelque 800 personnes réparties dans toutes les régions du Québec. Les citoyens sans appartenance religieuse (incluant athées, agnostiques, humanistes et sans religion) constituent le deuxième groupe en importance au Québec au classement des convictions religieuses. Selon les données du recensement canadien de 2011, ce groupe représente 12% de la population québécoise, un taux qui a doublé en 10 ans. Plusieurs pays, l'Angleterre par exemple, comportent une majorité de tels citoyens.

L'avis de l'Association humaniste du Québec sur le Projet de loi 62.

Le titre du Projet de loi 62 ainsi que plusieurs renvois au principe de base sous-jacent au projet de loi affirment une valeur fondamentale de la vie en société, qui est la « neutralité religieuse de l'État ». L'AHQ est tout à fait favorable à ce principe dans la mesure où neutralité signifierait que:

- L'État se déclare incompétent en matière de religion
- L'État ne favorise ni ne déprécie, ne finance ni ne taxe, n'accommode ni ne surveille, n'éduque ni ne déradicalise, quelque particulier ou organisation de par le seul positionnement cosmogonique de ce dernier (religion révélée, déisme, athéisme, agnosticisme)

Bref, l'AHQ n'est intéressée en aucune façon à une nuance qui pourrait être faite entre neutralité religieuse de l'État et laïcité. Pour nous, les deux sont, et doivent être, exactement la même chose. Le lecteur est donc invité à prendre connaissance du mémoire que l'AHQ a déposé en 2013 à l'Assemblée Nationale du Québec sur le Projet de loi 60 (en annexe du présent mémoire). Cette annexe rend explicites et exhaustives les propositions de l'AHQ sur la neutralité religieuse de l'État ou sur la laïcité, deux propositions que nous considérons comme devant être identiques.

L'AHQ juge plutôt que la neutralité religieuse visée par le Projet de loi 62 est en continuité avec la tradition à moyen terme de l'État québécois en ceci que L'État entend accommoder, soutenir, enrichir, faciliter l'activité religieuse, jusqu'à la limite où les problèmes sociaux graves et alarmants commencent à poindre : violences physiques, sexisme outrageant, rituels rendant le citoyen dysfonctionnel dans son rapport aux dispensateurs de services étatiques ou rendant l'employé d'État dysfonctionnel dans la prestation des services d'État. Ainsi, dans le Projet de loi 62, ce n'est pas la neutralité religieuse de l'État qui est visée, mais seulement quelques balises spécifiant quelques limites d'expression religieuse qui ont soulevé l'actualité québécoise dans le passé récent. Bref, le Projet de loi 62 vise à faire respecter non pas la neutralité religieuse de l'État, mais à faire respecter la religion par l'État, en balisant les religions pour qu'elles permettent à l'État de la respecter.

Le principe de neutralité religieuse est affirmé dans le Projet de loi 62, en quelque sorte, comme une évidence. Pourtant, le préambule de la Constitution canadienne affirme l'existence de Dieu et affirme que les Canadiens reconnaissent la reine d'Angleterre, d'office -chef de l'Église Anglicane, comme étant son souverain. La loi fédérale C296 criminalise le blasphème. On voit bien ici que la neutralité religieuse ne va pas de soi dans l'espace juridique Canadien. Les chartes des droits et libertés, tant canadienne que québécoise, affirment que nulle discrimination ne peut être faite envers les citoyens individuels sur la base de leurs croyances ou incroyances religieuses. Mais ces dispositions sont loin de suffire à encadrer et à bien définir la notion de neutralité religieuse de l'État, et a fortiori la notion de laïcité. Par exemple, les salariés d'État offrant des services d'animation spirituelle ou d'enseignement religieux ou des services de pastorale sont exclus de toute application de la Loi 62. Aucune contrepartie n'est offerte aux citoyens sans religion. On ne trouve pas d'animateur athée, agnostique, antidogmatique ou rationaliste, salarié par l'État, pour rendre des services cosmogoniques, spirituels, philosophiques, aux citoyens québécois très nombreux qui n'adhèrent pas à quelque religion que ce soit. Il est évident que l'État québécois favorise les religions, n'est pas neutre en matière de religion. Il impose l'enseignement de la culture religieuse sans contrepartie non religieuse. Il finance les écoles privées religieuses. Il finance l'enseignement de la théologie. Il finance des services purement religieux, tels des aumôniers. Il offre d'importantes échappatoires aux établissements religieux en impôts fonciers. Il supporte de nombreuses échappatoires fiscales aux personnes religieuses sur la seule base du fait qu'elles sont religieuses. Il accorde très facilement aux Églises et aux organisations religieuses le statut de charité pour fin d'impôts... (voir l'annexe pour une longue liste d'exemples).

L'AHQ est favorable à une recherche de plus de véritable neutralité religieuse de L'État même si, dans la jurisprudence canadienne et québécoise et dans les mœurs institutionnelles et politiques québécoises, il existe énormément d'entorses à ce principe, dont les principales (avantages fonciers et fiscaux des églises et religieux, éducation religieuse obligatoire, financement public d'écoles religieuses) ne sont pas abordées par le Projet de loi 62. Nous constatons que les dispositions du Projet de loi 62 ne favorisent que dans quelques aspects particuliers et secondaires une timide neutralité religieuse de l'État québécois.

Les dispositions prescriptives spécifiques du Projet de loi 62.

L'AHQ appuierait globalement l'esprit de la plupart des dispositions du Projet de loi 62, dans la mesure où elles feraient évoluer le Québec davantage vers une société laïque, mais tel n'est pas le cas dans la formulation actuelle du Projet de loi 62.

L'AHQ est d'accord qu'il est salubre de restreindre l'utilisation de signes ostentatoires inacceptables, par les représentants de l'État et bénéficiaires des services de l'État au moment de l'interaction normalement prévue dans le registre des services d'État auxquels la population a droit. L'AHQ reconnaît, à l'instar du Projet de loi 62, que les signes inacceptables sont ceux qui rendent l'interaction entre officier de l'État et citoyen dysfonctionnelle. Nous pensons qu'il est contre-productif de spécifier que ces signes sont religieux ou pas, la définition d'une religion ou d'une croyance religieuse ou d'un signe religieux étant sujette à litige à un point tel que l'État risquerait de s'embourber dans des débats stériles et malintentionnés, contestations, poursuites, accusations, manœuvres dilatoires.

Toutefois, à cause de la nature absolutiste et péremptoire des signes religieux, de leur aptitude à inspirer un sentiment de menace chez le citoyen, l'AHQ demande que tout signe ostentatoirement religieux, ou exprimant un positionnement identitaire apte à inspirer un sentiment de menace, soit explicitement et nominativement interdit aux officiers de l'État dans le cadre de leur travail. L'AHQ adhère à un concept de devoir de réserve des officiers de l'État.

L'AHQ est d'accord qu'il est salubre de préciser que les accommodements en milieu de travail pour raisons religieuses ne peuvent être faits au détriment des autres employés, car ceci a pour effet de faire de l'accommodement religieux une affaire strictement personnelle qui n'a pas besoin d'être présentée à l'État sous forme religieuse, transformant les salariés d'État, les gestionnaires, les hauts cadres, en théologiens qui devront comprendre la culture religieuse des demandeurs d'accommodements, juger de l'authenticité et de la sincérité de leurs croyances religieuses. Ceci est une parfaite impossibilité. La croyance religieuse est insondable, intraitable, non rationnelle. L'imposition de l'équité en matière d'accommodements doit revenir à dire, et cela explicitement, que sur le lieu de

travail, tout congé payé, tout changement d'horaire, tout accès à un local ou à une autre ressource, doit être accordé de façon équitable à l'égard de tout autre employé qu'il soit religieux ou pas, ceci sans considération de sa croyance ou de sa ferveur religieuse, agnostique, athée, ou autre.

La seule signification rationnelle de l'accommodement est d'accepter que les collectivités fassent un effort spécial pour venir en aide aux personnes handicapées. La croyance religieuse est tout à fait une affaire de choix personnel. Personne ne devrait être obligé d'accommoder les croyances ou rituels religieux des autres à ses frais, sur les lieux de travail, sans contrepartie.

L'AHQ est d'accord que l'admissibilité de services de garde d'enfants aux subventions de l'État québécois comporte l'interdiction d'un enseignement d'une croyance, d'un dogme ou d'une pratique religieuse. Toutefois, nous nous objectons à ce que la liste des exceptions prévues par le Projet de loi 62 rende cette disposition de loi pratiquement inefficace, ouvrant par ailleurs de nombreuses possibilités et motifs à plainte et de tentatives de contournement.

La deuxième note explicative aborde la question de l'apparence religieuse des personnes donnant ou recevant des prestations de l'État en se limitant à un seul aspect, la visibilité du visage. Ceci permet au Projet de loi 62 de paraître respecter les rituels, costumes, et pratiques religieuses tout en exigeant un comportement nécessaire pour des raisons purement techniques d'identification. Pourtant beaucoup d'autres signes ou objets ou comportements religieux, ne cachant pas le visage, peuvent rendre le travail ou la transaction « État-citoyen » techniquement impossible ou déficiente (ex. : L'exigence de ségrégation entre les sexes, le refus de vaccination ou de transfusion sanguine des enfants, etc.). La loi devrait spécifier que les signes, vêtements, objets ou comportements religieux ou non religieux, au moment de la transaction entre l'officier d'État et le citoyen, seront tolérés dans la mesure où ils ne compromettent pas techniquement ou socialement l'interaction consistant en un service gouvernemental auquel les citoyens ont droit ou un comportement défini par la loi comme une obligation citoyenne. La religion n'a rien à y voir.

Le cinquième paragraphe des notes explicatives spécifie avec force qu'il sera interdit de faire d'une garderie d'État ou subventionnée par l'État un lieu d'identification, propagande ou enseignement religieux. L'AHQ est d'accord avec cette disposition (mais pas la liste des exceptions qui la rendent caduque, mort-née) et note toutefois que cette disposition entre en contradiction flagrante avec le cours Éthique et culture religieuse (ÉCR) du programme scolaire québécois. À première vue, on pourrait croire que l'interdit religieux radical imposé aux garderies vise à protéger une clientèle particulièrement et exclusivement jeune. Mais tel n'est pas du tout le cas. Les enfants de tout âge peuvent être bénéficiaires de services en garderie, d'État ou subventionnée. Pourquoi alors interdire à tel jeune d'être exposé à la religion à la garderie mais pas à l'école ? N'est-il pas contradictoire qu'un jeune soit interdit de religion en garderie tandis que ce même jeune est assujéti obligatoirement à un programme intensif d'enseignement religieux à partir de la première année d'école jusqu'à la fin du secondaire ?

L'AHQ préconise l'abolition pure et simple du volet religieux du programme ÉCR, particulièrement et d'urgence au cycle primaire. L'AHQ appuie à cet effet une pétition parrainée par le député Lisée présentement soumise à l'Assemblée Nationale du Québec.

En ce qui concerne le Projet de loi 62, pour éviter l'apparence et la réalité de cette contradiction, l'AHQ demande au législateur de clarifier en quoi l'interdit religieux en garderie se justifie tandis que ce même interdit religieux ne se justifie pas à l'école pour le même enfant ou pour l'enfant de même âge.

La position de l'AHQ sur les accommodements religieux est qu'ils devraient être totalement interdits.

Le fait que le Projet de loi 62 balise les accommodements religieux, en tant que tels, porte atteinte directement au principe de neutralité religieuse. L'AHQ pense que les accommodements peuvent être faits sur une base autre que religieuse, dimension au sujet de laquelle l'État devrait se déclarer totalement incompétent.

La section III(11) du Projet de loi 62 intitulée « Accommodements religieux » aborde un problème spécifique qui a heurté sévèrement la sensibilité d'un grand nombre de Québécois, nommément l'impression que les croyants peuvent, en invoquant leurs croyances, obtenir des avantages indus, uniques et inéquitables de la part de l'État. L'AHQ appuie fortement la disposition 5 Section III(11) du Projet de loi 62 « doivent être plus spécifiquement considérées : [...] l'équité au regard des conditions de travail des autres membres du personnel ... ». L'AHQ estime que cette disposition crée une situation où l'aspect religieux devient de facto caduc. Il n'y a pas d'accommodement religieux du personnel d'État si le personnel non religieux a la garantie d'accommodement équivalent. Pourquoi alors transformer l'État en arbitre de ce qui est religieux versus ce qui ne l'est pas, ce qui est authentiquement religieux versus ce qui ne l'est pas, ce qui est une religion légitime versus ce qui ne l'est pas ? Ces questions sont sans fond, ne relèvent pas de la raison, et sont en principe et dans les faits ingérables.

Recommandation

L'AHQ recommande que le Projet de loi 62 soit repensé de fond en comble afin qu'il puisse réaliser ce qu'il prétend réaliser, c'est-à-dire une véritable neutralité religieuse de l'État. Pour ce faire, l'AHQ met à la disposition de la Commission, en annexe, le mémoire de l'AHQ en date de 2013 déposé à l'Assemblée Nationale du Québec sur le Projet de loi 60. On y trouve un projet complet de laïcité de l'État québécois, c'est-à-dire de neutralité religieuse de l'État. L'idée centrale de la laïcité que nous réclamons est le respect par l'État de la liberté de conscience, en effet, mais ce respect de la liberté de conscience doit être balisé par la reconnaissance de la primauté de la démocratie et de la société de droit, particulièrement de la législation québécoise en matière de santé publique, de respect de l'environnement, de paix sociale, d'équité, de droits, de libertés et d'obligations citoyennes.



Michel Virard et Claude Braun à la Commission Parlementaire sur le PL62 à l'Assemblée Nationale du Québec, 27 Octobre, 2016



La neutralité n'est pas la laïcité*

Daniel Baril

Le projet de loi 62, dont l'objet est de « favoriser la neutralité religieuse de l'État », est présentement à l'étude en commission parlementaire. Comme son titre l'indique, il porte sur la neutralité religieuse et non sur la laïcité. Le choix de ce terme n'est pas anodin. Neutralité et laïcité ne sont pas identiques et donnent lieu à des pratiques de gestion différentes du religieux de la part de l'État. La laïcité est généralement définie à l'aide de quatre principes : protection de l'égalité des personnes; protection de la liberté de conscience et de la liberté de religion; séparation des religions et de l'État; neutralité de l'État face aux religions. La neutralité est donc l'une des composantes de la laïcité. En dehors du champ de la laïcité, la neutralité religieuse est orpheline et sans grande portée. Le rapport Bouchard-Taylor définit la neutralité religieuse ainsi: « Dans un contexte de pluriconfessionnalité, philosophie politique qui interdit à l'État de prendre parti en faveur d'une religion ou d'une vision du monde aux dépens d'une autre. » (p. 288)

La « neutralité favorable »

La dernière partie de la définition — « aux dépens d'une autre » — est essentielle et signifie qu'un État peut afficher un parti pris favorable aux religions à condition de n'en exclure ou de n'en privilégier aucune. C'est ce qui prévaut aux États-Unis où la constitution interdit d'établir une religion d'État mais n'interdit pas d'établir des relations privilégiées avec les religions. Au Québec et au Canada, c'est cette approche qui permet à l'État d'accorder à toutes les religions les mêmes exemptions fiscales, de financer à même les fonds publics toutes les écoles privées confessionnelles et d'accorder aux

religions le droit de remplir les registres civils de mariage. La laïcité pour sa part commande plutôt de n'accorder aucune faveur à aucune religion en les considérant sur le même pied que n'importe quel autre système idéologique. C'est aussi au nom de la neutralité que les députés ontariens récitent par alternance pas moins de huit prières de diverses confessions. La laïcité commande plutôt de proscrire toute manifestation religieuse dans les institutions de l'État. C'est d'ailleurs cette approche qu'a retenue la Cour suprême du Canada dans son jugement sur la prière municipale à Saguenay. Même si elle ne se réfère pas au principe de laïcité qui est inexistant dans les lois canadiennes et québécoises, la Cour n'en a pas moins rendu un jugement conforme au principe de laïcité en proscrivant la prière.



Le jugement de la Cour suprême du Canada interdisant les prières municipales même multiconfessionnelles est conforme au principe de la laïcité. Sur la photo, le conseil municipal de Saguenay en pleine séance de prière.

La pratique consistant à accorder à chaque vision du monde, religieuse ou séculière, les mêmes faveurs sera toujours discriminatoire envers les faibles minorités laissées pour compte. Par ailleurs, la laïcité ou la neutralité religieuse ne peut avoir pour effet d'empêcher un État d'imposer des contraintes légales aux religions. Un État démocratique interdit des pratiques comme la polygamie,

les mariages obligés, les mariages d'enfants et les châtiments corporels qui sont pourtant acceptés par plusieurs religions. Un État démocratique adopte et impose à tous des lois fondées sur des principes humanistes que rejettent la plupart des religions comme l'égalité des hommes et des femmes, le droit à l'avortement, le mariage de conjoints de même sexe et le suicide assisté.

C'est au nom d'une neutralité complaisante excessive que l'on refuse de sauver des personnes en danger de mort au nom de leurs croyances religieuses archaïques leur interdisant toute transfusion sanguine. La même problématique s'observe avec le refus de vaccin au nom des croyances religieuses. C'est encore au nom de la neutralité religieuse que la loi permet aux abattoirs de déroger à la *Loi sur l'abattage sans cruauté* afin de permettre les abattages rituels halal et cachère. La laïcité commande que la même loi s'applique à tous. La neutralité sans laïcité est en fait du sécularisme d'État : un État qui n'a pas de religion officielle, mais qui conserve des liens privilégiés avec les religions et qui leur accorde des passe-droits.

Émanciper l'État des religions

Le progrès des droits de la personne s'est toujours accompli à l'encontre des religions et c'est pourquoi la subordination des religions aux lois civiles est essentielle. Les débats actuels sur le mariage entre conjoints de même sexe et sur la mort dans la dignité n'en sont que les exemples les plus récents. Ce n'est qu'en étant indépendant des religions que l'État peut agir comme moteur de progrès social. Cette autonomie de l'État est ce qui distingue la laïcité de la simple neutralité. Pour reprendre les mots du philosophe et politologue belge Vincent de Coorbyter, « on peut résumer la différence entre "neutralité" et "laïcité" comme une différence entre *liberté* et *émancipation* ». C'est cette émancipation qu'il faut viser et c'est ce que vise la laïcité. La notion de neutralité religieuse hors de la laïcité est au mieux incomplète et ambiguë, au pire dangereuse pour la démocratie.

Une loi sur le vêtement

L'une des principales dispositions du projet de loi 62 vise à ce que les services publics soient donnés et reçus à visage découvert. Cet article étant le seul à avoir une réelle portée, il faut donc reconnaître qu'il s'agit bel et bien d'un projet de loi sur le vêtement et, par surcroît, sur un vêtement religieux, quoi qu'en dise la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, qui affirme ne pas vouloir d'une « loi sur le linge ». Le plus étonnant est que la justification de cette disposition ne repose ni sur la laïcité ni sur la neutralité, mais sur la sécurité, l'identification et la communication, ce qui n'a rien à voir avec la neutralité religieuse qui est pourtant la raison d'être du projet de loi !



En acceptant le port de vêtements religieux par les représentants de l'État, le Parti Libéral doit s'attendre à ce que toutes les convictions soient affichées par les vêtements.

Cette contradiction résulte du refus du gouvernement de légiférer sur le port de signes religieux ostentatoires. On s'attendrait à ce que, au minimum, tout projet de loi sur la neutralité religieuse proscrive le port de signes religieux par les personnes en autorité, ce qui doit inclure les enseignants et les éducatrices en services de garde. Pour être réelle, la neutralité doit en effet être apparente et cela

passer par la proscription d'affichage religieux de la part des salarié-e-s de l'État. Le fait de laisser certaines personnes afficher leurs croyances religieuses n'est pas neutre puisque cela privilégie les religions ou les personnes qui choisissent un tel affichage. Comme le soulignait l'ex-juge à la Cour suprême du Canada, Claire l'Heureux Dubé, le port de signes ou de vêtements religieux relève de la liberté d'expression et non de la liberté de religion.

Accepter l'expression vestimentaire des croyances religieuses ne peut que conduire à l'accepter également pour les personnes dont la tradition vestimentaire est moins stricte. Comment pourra-t-on empêcher, sans violer la liberté d'expression et l'égalité pour tous, que d'autres employé-e-s arborent un vêtement avec des messages tels « Jésus est mon Sauveur » ou encore « Dieu n'existe pas » ?

On ne peut donc que souhaiter au projet de loi 62 le même sort que celui advenu au projet de loi 59 sur le discours haineux, c'est-à-dire son retrait pur et simple et son remplacement par une véritable loi sur la laïcité de l'État.

* Ce texte a été publié sur le blogue de Daniel Baril au magazine Voir le 4 Novembre 2016 et est reproduit intégralement ici avec la permission de l'auteur



Le député péquiste et chef de l'opposition de l'Assemblée Nationale du Québec, Jean-François Lisée, a parrainé la pétition parlementaire de l'AHQ pour l'abolition du volet "culture religieuse" du cours "Éthique et culture religieuse"



Edward Snowden

Un jeune homme de 30 ans qui sacrifie la qualité de sa vie pour la liberté de l'humanité, c'est le Prométhée des temps modernes, c'est le sublime traître, c'est l'humaniste héroïque, c'est quelqu'un qui mérite l'appui de l'Association humaniste du Québec.



Exigeons le pardon présidentiel d'Edward Snowden ainsi que son rapatriement dans l'honneur. Sinon, SNOWDEN FOR PRÉSIDENT !

Protestation humaniste contre la loi canadienne C-296

L'Association humaniste du Québec est un fer de lance d'une pétition parlementaire fédérale canadienne pour l'abrogation d'une loi archaïque, inéquitable, indigne et dangereuse. Il s'agit de la Loi C-296 qui criminalise le blasphème et prévoit jusqu'à deux ans d'emprisonnement pour propos irrespectueux à l'égard de la religion. Hostie de calice de tabernak ! Il existe toujours des pays « occidentaux » qui peuvent emprisonner leurs citoyens pour blasphème. Il s'agit du Danemark, de la Nouvelle-Zélande, de la Pologne, de l'Allemagne et de la Grèce. L'Islande vient d'abroger sa loi anti-blasphème. Parmi ces pays avec lois anti-blasphème (47% des pays du monde selon le Pew Institute), il y en a qui ne les appliquent pas. C'est le cas du Canada. Il y en a d'autres qui n'ont pas de lois explicites contre le blasphème, mais où l'apostat peut entraîner la mort par la vindicte populaire. C'est le cas du Nigeria, par exemple. L'article 296 du Code criminel canadien qui condamne le blasphème n'est pas appliqué depuis 1926. Il y a par ailleurs, présentement en cours, une poussée soutenue des pays arabes dans diverses enceintes de l'Organisation des Nations Unies pour une prise de position formelle d'acceptation de lois anti-blasphème. À cause de sa loi C-296, Le Canada ne peut offrir d'appui, même moral, aux apostats persécutés à travers le monde. Voilà en quoi cette loi canadienne est concrètement vraiment dangereuse pour la vie humaine. La pétition parlementaire humaniste pour l'abrogation de la Loi C-296 est maintenant déposée avec 7,472 signatures, un fort succès. Les humanistes rencontrent des représentants du ministère de la Justice le 16 décembre (Eric Thomas et 3 autres personnes). Googlez l'Association humaniste du Québec pour en savoir plus. Le projet de pétition est saillant à la première page de notre site internet.



L'Association humaniste a exceptionnellement transformé, cette année, son agape de l'équinoxe d'automne en party déguisé d'Halloween où les costumes blasphématoires étaient les bienvenus : Thomas Huxley, un prêtre diabolique, une burka en dentelle transparente, une chimère islamo-sémito-chrétienne, un ange d'opéra, des personnages païens. Cette fête s'inscrivait dans notre campagne en cours contre la Loi C-296 qui interdit le blasphème, en particulier la pétition parlementaire en cours (voir l'introduction).

Témoignage de Jeremy Normand, un élève mécontent du cours Éthique et culture religieuse

« Comme tout étudiant du secondaire, j'ai dû suivre le cours Éthique et Culture Religieuse, mis en place en 2007. Ce cours, supposément instauré pour favoriser l'ouverture à l'autre et le dialogue cache mal son objectif réel, soit celui de faire adhérer une génération entière aux dogmes du multiculturalisme tout en censurant le débat public. Les enseignants chargés de ce cours prêchent un relativisme culturel excessif et révoltant. Toutes les pratiques religieuses sont mises sur un pied d'égalité et les étudiants sont sans cesse appelés à justifier des accommodements dits raisonnables. Si un étudiant a le malheur de contester voire seulement de mentionner l'indifférence de l'enseignant devant certaines pratiques religieuses rétrogrades, il est accusé de manquer d'ouverture d'esprit. En d'autres mots, il est taxé d'intolérance, de xénophobie ou de racisme. Devant cette pression exercée par un adulte incarnant l'autorité, la plupart des étudiants cèdent et mettent de côté leur bon sens pour chanter en cœur les louanges du renoncement identitaire et de l'effacement collectif. Bref, l'instauration de ce cours fut une erreur monumentale. Sa liquidation est une urgence capitale ». Jeremy Normand, Trois Rivières, 4 Juillet, 2016

Jeremy Normand est étudiant en Sciences humaines au Cégep de Trois-Rivières. Natif de Baie-Comeau, il emménage en Mauricie au cours de son adolescence et termine ses études secondaires au Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières. Dès 2012, le conflit étudiant lui fait prendre conscience de l'importance du débat public et de l'implication politique, ce qui le pousse à développer un intérêt certain pour l'actualité politique. Très tôt, il affirme ses convictions souverainistes, transmises par son entourage familial. En 2013, le débat entourant l'identité et la laïcité l'amène à affirmer publiquement et avec vigueur ses convictions nationalistes. Il décide alors



de passer de la parole aux actes en s'impliquant bénévolement pour le Parti Québécois dans le comté Champlain à l'élection générale de 2014. Quelques mois plus tard, il est élu sur le comité exécutif du comté de Champlain à titre de Représentant jeune, fonction qu'il occupe depuis plus de deux ans. Suite au départ de Pauline Marois, il opte pour Pierre-Karl Péladeau à titre de chef du PQ. Lorsque ce dernier se retire de ses fonctions au printemps 2016, il prend la décision d'appuyer avec fierté le candidat qui porte des idées semblables aux siennes, soit Jean-François Lisée. Au cours de son parcours au secondaire, il est marqué négativement par le volet politique et idéologique du cours ÉCR.

La pétition parlementaire humaniste pour l'abrogation du cours Éthique et Culture Religieuse, parrainée par Jean-François Lisée, dépasse maintenant les 5,000 signatures. Googlez l'Association humaniste du Québec pour en savoir davantage.

La face cachée du cours Éthique et culture religieuse

Compte rendu de lecture de Jean Deslisle*

Daniel BARIL et Normand BAILLARGEON (codir.), *La face cachée du cours Éthique et culture religieuse*, Montréal, Leméac, 2016, 293 p.

Le revers de la médaille

Le cours *Éthique et culture religieuse* (ÉCR) se donne depuis huit ans déjà à la place de l'enseignement religieux confessionnel et de l'enseignement moral. Applaudie par les uns, son implantation a été vivement critiquée par ceux qui y ont vu un retour en catimini de l'enseignement de la religion à l'école. Chassée par la porte, la religion serait revenue par la fenêtre. Il était temps, pour y voir un peu plus clair, « de soumettre cet enseignement au crible de la raison » (D. Baril et N. Baillargeon, p. 9) et d'une analyse rigoureuse. Une quinzaine d'auteurs [1] d'horizons divers – anthropologie, philosophie, sciences de l'éducation et des religions, sociologie, éthique – et provenant de tous les niveaux d'enseignement ont analysé le contenu du cours ECR. En fait, leur analyse a porté uniquement sur le volet « culture religieuse », le maillon faible de cet enseignement dont il importait de dévoiler la « face cachée ».

L'objectif, clairement énoncé dans le texte de présentation, est « d'informer la population des aspects méconnus de ce cours et de ses effets sur la formation de la pensée » (D. Baril et

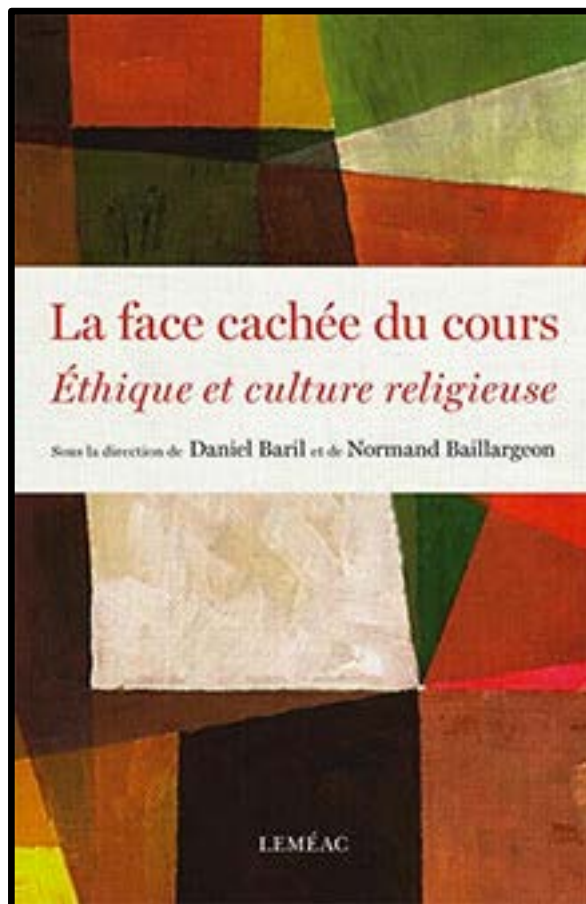
N. Baillargeon, p. 10). Malgré un emballage renouvelé qui se veut le reflet de l'évolution de la société québécoise, société plus multiculturelle et pluraliste qu'auparavant, ce cours soulève les mêmes problèmes d'ordre philosophique, éthique, pédagogique et juridique que l'ancien enseignement religieux confessionnel. Les collaborateurs ne se contentent pas de mettre en lumière les lacunes du volet « culture religieuse ». Ils proposent aussi des solutions pour remédier aux nombreuses difficultés que pose son implantation dans

une société dite laïque. Je ne vais pas résumer ici en détail chacune des douze contributions qui forment un ensemble cohérent et exemplaire du point de vue argumentaire, mais plutôt tenter de dégager les lignes de force du collectif et les principales critiques formulées par les auteurs à l'endroit de cette formation. En conclusion, j'exposerai sommairement quelques solutions de rechange proposées.

La victoire des lobbyistes

Dès le début, le lecteur découvre que le cours ECR répond aux vœux d'un puissant lobby religieux qui a tout fait pour maintenir les privilèges confessionnels au sein de l'école. La conception du cours s'est faite dans l'esprit du courant philosophique appelé les anti-Lumières [2], dont le représentant le plus connu au Québec est Charles Taylor, un ardent défenseur de cette vision de la culture religieuse. Les

anciennes structures administratives, les anciens services ont tout simplement reçu de nouvelles étiquettes. L'enseignement repose en grande partie sur des témoignages de foi, de



pratiques religieuses (vestimentaires ou alimentaires) et l'exposé de rituels. Mais seul le beau côté des religions est présenté aux élèves. On leur cache que « la religion peut inspirer des crimes » (F. Doyon, p. 83). Jamais le voile n'est soulevé pour révéler leur côté sombre. Pourtant, les religions oppriment, persécutent et tuent elles aussi, et même beaucoup.

« L'enseignant est désormais obligé de donner l'enseignement sur l'ensemble des croyances religieuses de l'humanité » (p. 34), écrit Marie-Michelle Poisson dans un texte remarquable qui montre à quel point l'humanisme universel est combattu par les anti-Lumières. Elle taille en pièces l'oxymore de Charles Taylor selon qui « la raison doit accepter de sortir d'elle-même et de s'appuyer sur les intuitions indémontrables » (M.-M. Poisson, p. 40). Qui plus est, les monothéismes, les croyances superstitieuses, les pseudosciences (astrologie, magie blanche, spiritisme), les mythologies, l'ésotérisme, le créationnisme et les légendes autochtones sont mis sur le même plan et tous présentés comme légitimes et acceptables. Ce faisant, les auteurs du cours ECR me semblent donner raison sans le savoir à Michel Onfray pour qui la religion est « une hallucination collective appuyée sur une série de légendes » [3]. Et la réflexion de Joseph Joubert qui me vient à l'esprit également n'en est que plus risible, lui qui a écrit que « le grand bienfait de la religion est d'empêcher l'homme d'être superstitieux »!... [4] Les connaissances acquises par les élèves du « fait religieux » sont superficielles, anecdotiques, désuètes, voire caricaturales. Tout cela en application d'un principe jugé sacro-saint : la tolérance. Archipauvre en contenu, le volet « culture religieuse » s'inscrit dans une logique multiculturaliste et relativiste explicitement revendiquée.

Aucun sens critique

Un des reproches les plus acerbes que presque tous les auteurs du collectif adressent au volet « culture religieuse » est l'absence de toute forme de critique, préoccupation qui doit pourtant être au cœur de la mission de l'école. Il est interdit aux enseignants de débattre ou de critiquer avec les élèves des faits religieux propres à telle ou telle religion, « puisque cela serait discriminatoire envers les minorités » (J. Quérin, p. 48). Il faut inculquer le respect absolu de toutes les positions religieuses, même si elles sont ineptes ou incompatibles entre elles. Jamais les contradictions entre le volet éthique et le volet « culture religieuse » ne sont abordées. Par exemple, la discrimination dont les femmes sont victimes dans les religions n'est pas remise en cause dans le volet « culture religieuse », bien qu'elle soit abordée dans le volet « éthique ». Comment ne pas y voir une contradiction flagrante au sein d'un même cours? Le jeune est donc amené à décoder ainsi cette contradiction : d'un point de vue religieux, le sexisme et l'infériorisation de la femme sont acceptables, mais d'un point de vue éthique, ils ne le sont pas? Étrange enseignement.

L'ignorance, déguisée en tolérance, semble un préalable au « vivre-ensemble ». On enseigne au jeune à « croire sans preuve » (F. Doyon, p. 68), à agir sans discernement, à tout accepter bêtement lorsqu'il s'agit de religion. On devine l'effet pernicieux que peut avoir un tel endoctrinement qui se situe aux antipodes du développement de la pensée critique. Comment ne pas évoquer ici les propos du journaliste Mario Roy ? [5] Le multiculturalisme, écrivait-il en substance, sous-entend que notre société occidentale n'a pas de valeurs importantes à défendre, car toutes les cultures, toutes les religions se valent. Or, c'est faux. Une société démocratique et laïque n'est pas seulement différente, elle est meilleure qu'une société totalitaire ou théocratique. Une société prônant l'égalité entre hommes et femmes est meilleure qu'une société patriarcale qui tient les femmes dans un état permanent d'infériorité et de sujétion et restreint leurs droits.



L'AHQ a organisé un colloque sur ÉCR autour du livre *Face cachée du cours ÉCR*. La vidéo de ce colloque paraîtra en Décembre 2016 sur le site YouTube de l'AHQ

On peut penser à l'interdiction récente imposée aux Iraniennes de circuler à vélo ou, plus grave encore, à ces millions de fillettes intelligentes et créatives que l'on prive d'instruction du simple fait qu'elles sont des filles. Une société où existe la liberté d'expression est meilleure que celle qui décapite les apostats, tue les homosexuels, les intellectuels, les romanciers et les journalistes. « Le relativisme est une contrefaçon de la tolérance » (F. Doyon, p. 68). Ce qui vaut pour les sociétés vaut tout autant pour les religions. « Les croyances religieuses, affirme François Doyon, peuvent être jugées selon les critères de la raison et de la science, comme n'importe quelle autre croyance » (p. 70). Et le philosophe d'ajouter : « Si les jeunes avaient une meilleure culture scientifique, l'imposture de la religion serait largement reconnue et elle n'aurait pas l'importance anachronique dont elle jouit aujourd'hui » (p. 77). Le relativisme naît de l'ignorance.

Des présupposés indémontrables

Le cours ECR, élaboré de toute évidence par des croyants, repose sur un certain nombre de présupposés dont beaucoup sont invérifiables tels que ceux-ci : il existe un monde surnaturel, il y a une vie après la mort, la prière nous met en communication avec des êtres immatériels, l'enfer existe pour les méchants, etc. D'autres affirmations sont contestables : l'être humain n'est pas un animal, la moralité vient de la religion, les athées doivent certaines de leurs valeurs aux religions. On induit les jeunes en erreur en leur faisant croire que les valeurs judéo-chrétiennes sont à l'origine des valeurs humanistes. Tous ces présupposés, toutes ces affirmations non vérifiables constituent le fonds « dogmatique » sur lequel repose le cours ECR. Mais consolons-nous : toute affirmation gratuite (sans preuves) se nie gratuitement (sans preuves), y compris les « intuitions indémontrables »

de Charles Taylor. En enseignant à de jeunes esprits en formation toutes les mythologies de l'humanité, on cherche en réalité à « formater leur cerveau au moule de la pensée religieuse » (D. Baril, p. 90), à baser leur jugement éthique sur des croyances religieuses.

Pire encore, au primaire, on présente comme des faits historiques les récits mythiques, les miracles de Jésus, le Déluge, les mythes créationnistes, les anges qui apparaissent aux humains, dictent des livres sacrés ou fécondent des vierges, etc. L'enfant est incapable à cet âge de faire la part des choses et gobe tout. Au secondaire, on enseigne que Jésus constitue une preuve de l'existence de Dieu. En matière de religion, ce qui est cru devient plus vrai que la réalité, la pseudo loi divine primant sur la loi humaine, ce qui

est la source d'innombrables inepties. On affirme, par exemple, que la charia est la « loi de Dieu ». Dieu veut que l'on coupe des mains et qu'on lapide les adultères. Je me permets d'ajouter que chez les chrétiens, Saint Augustin lui-même a reconnu que certains des plus grands crimes ont été commis au nom de Dieu et de l'Église. Quant aux aspects conflictuels des religions, ils sont balayés sous le tapis. Comment ne pas voir dans cet endoctrinement un effort de propagation de la foi et de prosélytisme? « Prétendre

présenter de façon culturelle des contenus de foi en contexte éducatif relève de la fraude intellectuelle » (D. Baril, p. 112).

Les jeunes, de plus en plus nombreux, qui n'ont pas de religion sont les grands oubliés du cours ECR, car il faut bien appeler un chat un chat, c'est bel et bien d'un cours de « religion » qu'il s'agit. Ils devront faire leur choix dans le copieux buffet qui leur est offert. Daniel Baril rappelle que les « sans-religion » (athées, agnostiques, humanistes) et les non-pratiquants représentent 80 % de la population. Une question surgit aussitôt à l'esprit : peut-on favoriser le « vivre-ensemble », la « reconnaissance de l'autre » et le « respect



Photo de groupe des conférencières et conférenciers au Colloque humaniste sur le cours ÉCR tenu au Centre humaniste de Montréal le 01/10/2016. De gauche à droite Joëlle Quérin, André Gagné, Nadia El Mabrouk, Daniel Baril et Michèle Sirois

des différences » lorsque 80 % des « autres » sont exclus (D. Baril, p. 93-94)? Poser la question c'est y répondre. Et pourtant, les concepteurs du cours ECR prétendent être inclusifs et ouverts à tous. Il semble bien que « hors de la religion », point d'attention. Il faut vigoureusement les démasquer et dénoncer cette autre imposture.

Stéréotypes sexistes et culturels

Sous la pierre des religions se cachent les vers des divisions sociales, des privilèges, des forces antidémocratiques et du sexisme. Nadia El-Mabrouk et Michèle Sirois ont retourné cette pierre et constaté, en analysant le matériel didactique du primaire (manuels et cahiers d'activité), que « la discrimination religieuse à l'égard des femmes, écrivent-elles, transparaît clairement à travers les illustrations, qui ne laissent aucun doute quant au statut inférieur des femmes dans les religions » (p. 122). Les pratiques rétrogrades des fondamentalistes et des intégristes sont complètement banalisées. L'inacceptable est accepté dans la plus totale inconscience. Systématiquement, les chrétiens portent une croix, les juifs, une kippa, la musulmane, un hijab, l'autochtone, des plumes et vit dans un tipi, etc. Caricatures, stéréotypes folkloriques. Mais pas un mot sur l'impureté des femmes liée aux menstruations, sur le culte excessif de la virginité, sur les mariages de fillettes de 8 ou 10 ans, sur le sort des femmes musulmanes lors des divorces, sur les funérailles islamiques auxquelles les femmes ne peuvent assister, etc. Encore une fois, les informations qui dérangent sont passées sous silence. On dévalorise la connaissance au profit de l'ignorance. Autre exemple de fraude intellectuelle. Daniel Dulude y voit, non sans raison, « un beau ramassis insignifiant de caricatures de l'ensemble des religions » (p. 181).

Des solutions de rechange

En refermant cet ouvrage riche en informations sur la question, force est de conclure avec Sylvie Midavaine, qui

décrit l'enseignement du fait religieux en France, que cet enseignement est un « emballage dans lequel la véritable marchandise est bien l'enseignement des religions. Or, cela est contraire au principe de la séparation des Églises et de l'État. Le retour du religieux à l'école publique est bien une violation de la laïcité » (S. Midavaine, p. 167). On peut certainement en dire tout autant de la situation au Québec où le cours ECR est une véritable imposture. Il est possible de former autrement les jeunes au « vivre-ensemble ». Des solutions existent et les auteurs en proposent plusieurs.



Daniel Baril donne sa conférence au Centre humaniste pour le Colloque humaniste sur le cours Éthique et culture religieuse

(N. Baillargeon, p. 238). « Là où l'éducation veut former un esprit ouvert, autonome, l'endoctrinement produit un esprit fermé et hétéronome » (p. 237), rappelle Normand Baillargeon. Or, la religion et l'enseignement de la morale sont des terrains fertiles à l'endoctrinement. Pour contrer cette menace, ce spécialiste de l'éducation avance l'idée que « l'école doit en priorité transmettre le savoir politique du citoyen en faisant connaître les valeurs sur lesquelles repose notre conception de la citoyenneté » (p. 260). Un cours de civisme est une avenue possible pour remplacer le cours ECR.

André Gagné, quant à lui, propose d'enseigner, à la fin du secondaire, l'histoire des religions au

La plus radicale consiste à abolir purement et simplement soit le volet « culture religieuse » soit la totalité du cours ECR, puisque dans les faits ce cours relaie le récit officiel des religions pratiquées par les différents groupes ethniques vivant au Québec. Pourquoi, dans un État laïque, définir les groupes ethniques uniquement par la composante religion? Cette question soulève de graves problèmes. Il ne saurait être question de réinstaurer le cours de morale pour la simple raison qu'il n'incombe pas à une société libérale d'imposer « un modèle de vie bonne »

lieu du cours ECR. Il faut faire en sorte que les élèves s'interrogent avec un *esprit critique* sur ce qu'est une religion, ses personnages fondateurs, ses textes dits « sacrés », les idéologies que véhiculent ces textes rédigés par des humains, et par conséquent nullement exempts d'erreurs et de contradictions. J'en veux pour preuve la prétention de ceux qui croient que les textes sacrés sont d'« inspiration divine ». Or, la Vulgate, pour ne citer que cet exemple, révisée et traduite par saint Jérôme au iv^e siècle sous « l'inspiration divine », nous dit l'Église catholique, renferme de nombreuses erreurs de traduction, la plus connue étant sans doute les cornes dont Jérôme affuble Moïse et que Michel-Ange a sculptées dans le marbre. Faut-il faire remonter ces erreurs au Saint-Esprit, demandait Érasme avec une pointe d'ironie? Et que dire des contradictions internes qui émaillent les textes canoniques, de leurs multiples appels à la violence et aux meurtres. Les dieux seraient-ils des êtres assoiffés de sang?

Autre solution alternative au cours ECR : initier les jeunes à l'esprit critique comme cela commence à se faire en Ontario où il existe un projet pilote à cet effet dans trois écoles secondaires. Il ne s'agit pas d'enseigner aux élèves *quoi* penser, mais *comment* penser, rappelle Christopher DiCarlo, qui décrit sommairement le contenu de son cours d'apprentissage de la pensée critique. Argumenter est un art qui s'apprend et qui s'enseigne. Si les jeunes apprennent à penser par eux-mêmes et de manière responsable, ils seront prémunis contre l'endoctrinement religieux et la radicalisation. Libre à eux ensuite d'adhérer à telle ou telle religion, mais ils le feront en toute connaissance de cause. Il faut tout faire, enfin, pour valoriser les approches scientifiques, notamment le darwinisme, et ne pas hésiter à critiquer les religions parce que ces institutions humaines sont éminemment critiquables.

La face cachée du cours Éthique et culture religieuse est un livre à lire et à relire par tous ceux qui souhaitent entendre un autre son de cloche concernant le contenu du cours ECR. Mieux renseignés, ils seront mieux armés pour le contester et en dénoncer les lacunes. Ils verront que son volet « culture religieuse » est un raboteur de rationalité et qu'il se dérobe à l'esprit du temps. La publication de cet ouvrage s'imposait. Il ne reste plus qu'à espérer que le ministère de l'Éducation ait l'honnêteté intellectuelle de reconnaître qu'il a fait fausse route en

rendant ce cours obligatoire dans le réseau scolaire d'un État laïque. Il est urgent de corriger le tir, comme le souhaitent les auteurs du collectif.

1. Normand Baillargeon, Daniel Baril, Christopher DiCarlo, François Doyon, Daniel Dulude, André Gagné, Mathieu Gagnon, Nadia El-Mabrouk, Stéphane Marie, Sylvie Midavaine, Marie-Michelle Poisson, Joëlle Quérin, Michèle Sirois et Sébastien Yergeau.
2. Est-il besoin de rappeler que le pape Pie VI avait condamné en 1791 la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789?
3. Interviewé par Stéphan Bureau à Télé-Québec, en 2007.
4. Journal, 27 janvier 1800.
5. « Des idées claires », La Presse, 16 février 2011, p. A 22.

*Jean Delisle est professeur émérite de l'Université d'Ottawa et Membre de l'Association humaniste du Québec



Rejoignez les membres de l'Association humaniste du Québec pour la fête des Lumières.
Date / Heure- 23/12/2016, 18 h 00 - 23 h
Emplacement
Centre humaniste du Québec, 1225 St-Joseph - Montréal
La fête des lumières est la fête officielle des humanistes. Le terme évoque le siècle des Lumières ainsi que le mouvement Brights instauré par Richard Dawkins.

Le sapin des lumières, quant à lui, est décoré des grands livres de la tradition humaniste.

Pour le retrait du volet religieux du cours Éthique et culture religieuse

Andréa Richard*

NDLR Au moment où paraîtront ces lignes, un mouvement politique d'opposition au cours Éthique et culture religieuse du cursus scolaire obligatoire primaire et secondaire du Québec aura franchi une étape importante, celle d'une pétition parlementaire à l'Assemblée Nationale du Québec ayant atteint l'impressionnant décompte de 5,345 signatures au moment où ces lignes s'écrivent. Andréa Richard, membre de l'Association humaniste du Québec, a été un fer de lance de ce mouvement. Nous lui avons demandé de nous donner un bref témoignage, à la première personne, de ses efforts dans ce dossier.

En février 2015, le ministre de l'Éducation du moment, monsieur François Blais, avait fait un reportage télévisé où il disait souhaiter, pour les milieux scolaires, de nouvelles voies. J'ai voulu saisir l'occasion pour faire une relance de ce qu'avait demandé, bien avant nous, le *Mouvement laïque québécois* (MLQ).

En effet, j'ai pensé qu'il est grand temps de demander le retrait du volet *religion* du cours Éthique et culture religieuse qui est donné dans nos écoles depuis 2008. Constatant moi-même que ce cours est une véritable propagande des religions et qu'il est néfaste pour nos jeunes, j'ai donc fait appel au mouvement *Pour le Droit Des Femmes-Québec* (PDFQ), l'*Association humaniste du Québec* (AHQ) et le MLQ pour que nous fassions des actions collectives demandant l'abolition du volet *religion* de ce fameux cours. L'union fait la force n'est-ce pas ? Ensemble, nous avons examiné plus d'une vingtaine de manuels scolaires et cette analyse nous a révélé bien plus que ce que nous attendions. Toutes les religions sont exposées en détails avec leurs dogmes respectifs, doctrines, rituels, cérémonies, lois, fêtes et encore plus. Une vraie propagande!

Des devoirs demandés aux élèves font la preuve que ce cours

est donné comme « vérité ». L'enseignement de ce cours affirme, tel que prévu par le ministère, que les religions sont toutes égales et bonnes, qu'il faut les respecter et, surtout et

avant tout, ne pas les critiquer ou les remettre en question ! Bien que le Québec, avec l'aide du Rapport Proulx, ait voulu cesser l'enseignement religieux. Mais il semble que la religion, et même *les religions* sont revenues en force dans nos écoles. Il m'est donc apparu urgent de faire enlever ce volet *religion*. L'école ne devrait pas avoir le droit de cautionner ou de faire semblant de cautionner les religions et le fait de croire. Cela ne fait qu'encourager « les plus croyants » à être en compétition entre eux afin de trouver des qualités à « leur » religion. De plus, l'obligation, pour tous les élèves, de suivre l'enseignement prend en otage des jeunes qui auraient reçu, à la maison, un enseignement parental qui leur dit de se méfier des religions ou qui nie l'existence de forces obscures, divines ou maléfiques. Malheureusement pour eux, le cours ECR valorise, avant tout, le fait de croire et d'appartenir à une religion.

Je voulais, en quelque sorte, que l'école devienne ce qu'elle devrait être : une école laïque pour tous. Il y a urgence en la demeure et, pour faire plus rapidement, j'ai pris l'initiative d'une pétition qui a été

de suite endossée par l'AHQ et approuvée par le MLQ et PDFQ. Jean-François Lisée a accepté de mettre en ligne cette pétition le 30 septembre 2016, en nous signalant



Andréa Richard est l'auteure de *Au-delà de la Religion*, best-seller (3 éditions) et *l'Essence de la vie*, Ed. Septentrion

qu'il était heureux de le faire. Dès le 1^{er} octobre, nous avons déjà plus de mille signatures, comme si elle était attendue ! Monsieur Lisée, maintenant chef de l'opposition, s'est engagé à déposer la pétition en chambre. Monsieur Lisée et ses adjoints Alexandre Cloutier, porte-parole en matière d'éducation, et Agnès Maltais, responsable du dossier de la laïcité, se feront un devoir d'apporter des questions à l'Assemblée nationale afin que le dossier ne tombe pas à l'eau. Selon monsieur Lisée, il y aura une suite à cela afin que l'objectif que nous poursuivons soit atteint.

Depuis un an, avec une représentante ou un représentant de chaque association, nous avons rencontré les porte-paroles en éducation, des différents partis politiques. Nous avons reçu un appui remarquable du Parti Québécois. Par ailleurs, le porte-parole de la CAQ, monsieur Jean-François Roberge, nous a dit être d'accord en ce qui concerne le primaire et ce, tout en remettant à plus tard la définition éventuelle de sa position en ce qui concerne le secondaire. Il veut éclairer sa décision après qu'il aura pris connaissance de nos travaux, études, analyses, suggestions de remplacement envoyés préalablement, dont une analyse des fondements et des contenus du programme *Éthique et culture religieuse*, par Daniel Baril; un document de Nadia El-Mabrouk et Michèle Sirois, qui relève entre autres les stéréotypes sexistes et culturels dans les manuels ÉCR du primaire, et mon mémoire portant sur ce qui pourrait remplacer le volet religion d'ÉCR. Ce dernier aborde la philosophie adaptée aux jeunes et aux adolescents, nos valeurs québécoises et le véritable sens de la vie que l'on recherche faussement dans les religions. Les différents partis politiques ont constitué chacun une équipe afin d'étudier ces nombreux documents que nous leur avons remis.

Au début de septembre 2016, chacun des partis politiques, a reçu copie du livre *« La face cachée du cours Éthique et culture religieuse »* livre collectif sous la direction de Daniel Baril et Normand Baillargeon paru aux Éditions Leméac. Ce livre est un plaidoyer en faveur de la disparition du volet RELIGION d'ÉCR. Au verso de la couverture du livre, on lit :

« Ce livre a comme objectif d'informer la population sur la véritable nature, méconnue, de ce cours et de ses effets sur la formation de la pensée. Ce cours obligatoire n'a rien de différent des anciennes leçons d'enseignement religieux si ce n'est son élargissement à un contenu multiconfessionnel. À l'heure où le gouvernement cherche à prévenir la radicalisation, cesser l'endoctrinement à l'école devient une urgente nécessité ».

Sous la gouverne des Libéraux, nous ne nous attendons pas à des changements majeurs qui conduiraient à l'abolition du cours, du moins dans l'immédiat. En effet, tout nous laisse croire que le Parti Libéral est à la remorque du lobby religieux et, pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à voir comment il traite les accommodements religieux. Nous croyons cependant que notre travail n'a pas été en vain puisque toutefois, si le cours n'est pas aboli, tous les partis s'entendent pour dire qu'il faut des corrections, des remaniements et un meilleur enseignement; et nous comptons sur l'appui des partis politiques de l'opposition pour faire pression sur le parti en pouvoir, afin d'en arriver à l'abolition souhaitée et demandée.



Signez la pétition pour la libération de Raif Badawi sur le site d'Amnistie internationale à <http://www.jesuisraif.ca/> et soutenez la campagne de financement de la Fondation Raif Badawi dédiée à la libération de M. Badawi à <http://www.jesuisraif.ca/>



Si Jésus n'a pas existé, n'est qu'un mythe, pourquoi le décortiquer ?

Richard Rousseau*

La lecture du dernier livre de Normand Rousseau, *Monsieur Jésus* [1], provoqua en moi de nombreuses réflexions qui me laissèrent perplexe. Dans ce livre, l'auteur tente de démontrer la nature essentiellement humaine, ou si vous voulez de contester la nature divine d'un personnage fictif, Jésus, à partir de textes fictifs, les Évangiles. C'est bizarre comme démarche. Habituellement, un auteur d'œuvre littéraire fictive peut se permettre de dire n'importe quoi, de permettre à ses personnages d'accomplir les choses les plus invraisemblables, les plus irréalistes, du moment que ce n'est qu'une œuvre de fiction, tout est permis comme dans tout bon roman. Or, les Évangiles ne sont qu'une œuvre de fiction racontant des histoires invraisemblables de personnages fictifs, comme le démontre si bien Michel Morin dans son livre [2]. Dit autrement, ce récit mythologique met en scène des personnages surhumains et des actions imaginaires symbolisant certains aspects de la réalité. Alors, peu importe que la véritable nature de Jésus soit humaine ou divine, la fiction reste la fiction. Les auteurs d'une mythologie peuvent se permettre toutes les libertés.

À titre d'exemple, le père Noël peut se permettre de voler dans le ciel avec son traîneau, sans ailes, et distribuer simultanément des cadeaux à tous les enfants de la planète en passant par les cheminées, sans qu'il n'y ait aucune entorse à la réalité puisqu'il est clair que c'est une œuvre de fiction. Le cinéma nous offre également des chefs-d'œuvre de l'imaginaire humain : Tarzan vivant dans la jungle africaine et élevé par des singes fictifs nommés manganis. Darth Vader qui est vaincu par son fils Luke Skywalker pour protéger la galaxie de l'Empire. Batman qui essaie de protéger Gotham city contre le Joker. Superman qui essaie de détruire tous ses ennemis qui veulent lui voler son code génétique pour hériter de sa force. Dans le Seigneur des anneaux, Frodo Bessac hérite de l'Anneau unique, instrument de pouvoir du Seigneur Sombre Sauron qui

l'a perdu jadis ; s'il devait le retrouver, son pouvoir deviendrait insurmontable. Frodo décide de quitter son pays en compagnie de trois amis hobbits pour aller jeter, après de nombreuses aventures, l'Anneau dans la lave des Failles du Destin, là où il fut forgé, et ainsi le détruire. King Kong, un gorille géant, qui se fait tuer au sommet de l'Empire State Building à New York après avoir essayé de conquérir le cœur d'une jolie femme, Ann Darrow. Etc., etc., etc., la liste est longue. C'est le propre de l'humain d'inventer des histoires imaginaires pour se distraire ou pour toute autre raison. Normand Rousseau, lui, démontre que la déification de l'humain est une autre fiction à partir de bouts de phrase choisis par-ci, par-là dans les Évangiles, des textes fictifs. Ça commence à faire beaucoup de fiction : textes fictifs, divinités fictives, déification fictive... Finalement, sa démonstration reste assez faible, inutile et sans intérêt.



Il existe une longue tradition d'intellectuels ne croyant pas à l'existence même du personnage « Jésus ». Le philosophe français Michel Onfray en est un exemple.

Car, à mon avis, la question de la « déification de l'humain » ne se pose même pas sachant très bien que toute divinité est une invention humaine, ce qui implique, dans son essence, que toute divinité est une fiction. De là à créer des dieux à partir d'humains c'est totalement farfelu. Dans le domaine du surnaturel, on peut se permettre de dire n'importe quoi, sachant très bien qu'on ne pourra jamais rien prouver, tout étant une question de foi. D'ailleurs, je me demande si Normand Rousseau ne devient pas le complice des croyants en affirmant des choses qu'ils s'empresseront de contester, tout en tentant du même coup de nous endoctriner par la propagande de leurs croyances et de leurs divinités. Si donc la démonstration de la nature non-divine de Jésus est sans intérêt, je me demande par contre POURQUOI l'humain a ce besoin démesuré d'inventer des divinités. Je réponds à cette question dans un texte distinct.

[1] Normand Rousseau, *Monsieur Jésus*, Éditeur Fondation littéraire Fleur de Lys, 2016.

[2] Michel Morin, *Ne dites pas à ma mère que je suis athée*, Éditeur Perro, 2015.

Création et utilisation des divinités

Richard Rousseau*

Le pourquoi des divinités

Au préalable, voici quelques rappels puisés à même la référence [1]. Pendant 2,5 millions d'années environ, l'*Homo erectus*, puis le Neandertal et finalement l'*Homo sapiens*, l'humain d'aujourd'hui, furent des chasseurs-cueilleurs. Ils se nourrissaient de la cueillette de plantes qu'ils n'avaient pas besoin de cultiver et d'animaux sauvages qu'ils n'avaient pas besoin d'élever. Ils vivaient en petit groupe de 150 personnes tout au plus et étaient nomades pour suivre les troupeaux d'animaux. Hommes, femmes et enfants tous participaient à la survie du groupe. Chacun avait son rôle à jouer. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ils vivaient en harmonie avec la nature et étaient heureux de vivre ce genre de vie. Ils vivaient là où il y avait de la nourriture et abris. Les ressources étaient inépuisables. Si la nourriture se déplaçait, ils se déplaçaient avec elle. Si un abri venait à être détruit, suite à un cataclysme naturel, par exemple le feu, les inondations, les tremblements de terre, etc., ils allaient en construire un nouveau ailleurs. À cette époque, pas de frontières pour limiter leurs déplacements. Sur le plan spirituel, nous ne savons pas ce qu'ils pensaient, mais nous pouvons imaginer qu'ils pouvaient se passer de divinités, n'ayant laissé aucune trace dans les dessins que nous retrouvons sur les murs de grottes. Ils étaient tous athées.

Puis, pendant environ les derniers 12 000 ans, l'humain découvrit comment faire pousser une plante comestible : le blé. Cette découverte changea toute sa vie et fit en même temps son malheur... Pour pouvoir se consacrer à l'agriculture, il devint sédentaire et créa villes et villages. Il se lança également dans l'élevage pour se faire aider dans son nouveau moyen de subsistance et aussi pour compléter son alimentation. Du jour au lendemain, les humains se mirent à semer des graines, à arroser les plantes, à arracher les mauvaises herbes et à conduire les troupeaux vers des pâturages de choix. Un travail qui, dans leur idée, devait leur assurer plus de fruits, de grains et de viande. Ce fut une révolution du mode de vie : la Révolution agricole. Aujourd'hui encore, plus de 90% des calories qui

nourrissent l'humanité proviennent de la poignée de plantes que nos ancêtres domestiquèrent : blé, riz, maïs, pommes de terre, millet et orge. Pour l'élevage, ce fut principalement les chèvres, les moutons, les bœufs, les poules, les ânes, les chevaux et les chameaux qui furent domestiqués. Dès lors, les humains se firent une joie d'abandonner la vie éreintante, dangereuse et souvent spartiate des chasseurs-cueilleurs, pour se fixer et goûter à la vie plaisante de fermiers repus. Mais, déception...

Loin d'annoncer une ère nouvelle de vie facile, la Révolution agricole rendit généralement la vie des cultivateurs plus difficile, moins satisfaisante que celle des chasseurs-cueilleurs. Ces derniers occupaient leur temps de manière plus stimulante et variée et se trouvaient moins exposés à la famine, à la sécheresse et aux maladies. Certes, la Révolution agricole augmenta la somme totale de vivres à la disposition de l'humanité, mais la nourriture supplémentaire ne se traduisit ni en meilleure alimentation ni en davantage de loisirs. Elle se solda plutôt par des explosions démographiques et l'apparition d'élites choyées. Le fermier moyen travaillait plus dur que le chasseur-cueilleur moyen, mais se nourrissait moins bien. De plus, graduellement s'installe dans les villes la hiérarchie organisée. Aux couches supérieures, les privilèges et le pouvoir, tandis que les couches inférieures souffraient de discrimination et d'oppression.

Comment réagit l'être humain lorsqu'il souffre, lorsqu'il saute d'épreuve en épreuve, lorsqu'il ne voit pas de solutions à son interminable liste de malheurs : il invente des divinités pour lui venir en aide. Peu importe que ces divinités soient invisibles, impalpables, silencieuses, qu'elles ne se manifestent jamais, bref dont l'existence soit plus que douteuse, l'humain se dit : « j'en ai de besoin, je n'ai pas d'autres solutions, je n'ai rien à perdre, alors je les implore. Un point c'est tout ! » Cette habitude provient d'un lointain souvenir de son enfance, fortement imprégnée dans son subconscient, qui consistait à demander l'aide de ses parents, des géants tout puissants à ses yeux d'enfant, lorsqu'il subissait une douleur quelconque. Ainsi, la Révolution agricole fut la cause de la plus grande escroquerie de l'histoire : l'invention des divinités !

Au début, tout pouvait servir de divinités : « les animaux, les fleuves, les montagnes, les forêts, les arbres... et les astres, surtout le soleil, source de vie. Ce fut le règne de l'animisme et du totémisme. Puis, l'humain se tourne vers lui-même pour créer des divinités à son image. L'Égypte nous donne un bon exemple de la transition du totémisme au polythéisme anthropomorphique. Également, la Grèce et l'Empire romain délaissent le totémisme pour créer leurs dieux à l'image humaine. » [1]

Devant ce besoin insatiable de l'humain de divinités pour se protéger du mal et de la souffrance, ce ne fut pas long que des charlatans, nommés prophètes, s'associant à la classe dirigeante, exploitèrent cette faiblesse humaine. Ils inventèrent un concept très astucieux pour accumuler pouvoir et fortune : la venue d'un Messie sauveur de l'humanité. Avec ce Messie, les forces divines promettaient d'apporter des récoltes abondantes et des troupeaux féconds. Le Paradis, quoi... Et le petit peuple ignorant, naïf et démuné y croyait faute de mieux. Pour donner davantage de crédibilité à leur histoire de Messie, les prophètes inventèrent un beau conte de fées, à savoir : la date de naissance, soit celle du solstice d'hiver où la durée du jour commence à rallonger, les rois, l'étoile la plus lumineuse du ciel en décembre, Sirius, guidant leurs pas, les disciples, les miracles, la trahison, la crucifixion, la mort et la résurrection, pour ne citer que les points essentiels. Quand on fait le tour des divinités les plus éminentes dans l'histoire des religions, on s'aperçoit que certaines ont de nombreux points communs avec la vie de Jésus.

Citons par exemple l'histoire du dieu Horus d'Égypte, que l'on retrouve dans les hiéroglyphes égyptiens, trois mille ans avant Jésus-Christ. Horus, une divinité à tête de faucon, naquit d'une vierge le 25 décembre. Sa naissance fut annoncée par une étoile au levant. Il reçut l'hommage de trois rois. Il commença à enseigner à l'âge de douze ans, fut baptisé à trente, eut douze compagnons ou disciples avec qui il voyagea et fit des miracles. Il fut trahi par Typhon, il fut crucifié et enterré et ressuscita le troisième jour. Ça ne vous rappelle rien ?



Horus : dieu solaire de l'ancienne Égypte, représenté sous la forme d'un homme à tête de faucon ou d'un soleil ailé. Le nom d'Horus, honoré comme le dieu patron de la monarchie, constitua pendant 3000 ans le premier nom de la titulature royale. [2]

Continuons la liste de divinités ayant des similitudes avec Jésus. Il y a le dieu Attis en Grèce et Mithra en Perse mille deux cents ans avant Jésus-Christ, Krishna en Inde neuf siècles avant Jésus-Christ et Dionysos en Grèce cinq cents ans avant Jésus-Christ. Il y a aussi les dieux d'autres pays qui vivent des histoires similaires comme l'Hindoustan, les Bermudes, le Tibet, le Népal, la Thaïlande, le Japon, le Mexique, la Chine et l'Italie. Chaque fois, c'est la même histoire qui se répète avec d'infimes altérations : des prophètes annoncent la venue d'un sauveur, qui finalement ne vient jamais, il meurt et ressuscitera pour revenir plus tard. Seulement dans l'histoire d'Israël et surtout à l'époque de Jésus, il y aurait eu une centaine de messies temporels. Alors vous croyez que les juifs pratiquants ont le monopole de cette mythologie rocambolesque ? Mais non, voyons ! Avec tous ces personnages se prenant pour des dieux, l'histoire de Jésus n'est qu'une autre histoire similaire de plus, très populaires pendant le millénaire avant et après J.-C, simplement plagée de l'histoire d'une autre divinité.

La vie, cette œuvre d'art

Sur la page couverture du livre de Normand Rousseau, il y a un humain crucifié sur une croix. [1] C'est un symbole abominable de souffrance, de méchanceté, de cruauté et de mort. Quelle horreur ! Plutôt, sortons de ce passé archaïque, dépassé, cruel, sans queue ni tête, pour se tourner résolument vers la vie, l'amour de nos proches et de nos enfants, vers l'avenir, l'humanisme, l'athéisme, la laïcité, tellement plus sains pour le corps et l'esprit. Il faut remplacer la spiritualité proposée jusqu'à ce jour par les religions, celle basée uniquement sur le divin, le mystique, le surnaturel, par une spiritualité basée uniquement sur l'extraordinaire potentiel spirituel de l'être humain, et ce, sans l'aide, sans l'appui moral d'aucune divinité, afin que chaque personne puisse arriver à savourer le maximum de bonheur lors de son court passage sur cette planète Terre [3]. Les divinités sont trop inhumaines, il faut les abandonner. Pour réaliser ce projet ambitieux, il faut plus que des vœux pieux. Pour qu'une solution soit viable, il me semble que le mieux-être de tous devrait être assuré par un ensemble de valeurs humaines sûres, bien concrètes

qui n'impliquent aucune croyance à des divinités imaginaires. Cette solution s'appelle *l'humanisme*. Concernant ce sujet, voir la définition admirable que l'Association humaniste du Québec en donne à la référence [4].

Où étaient les atomes de notre corps avant notre naissance ?
Où seront les atomes de notre corps après notre mort ?
Ultimement, poussière d'étoiles nous sommes et poussière d'étoiles nous redeviendrons. Alors, entre ces deux moments, la naissance et la mort, profitons de la vie, cette vie si belle, mais en même temps, cette œuvre d'art si fragile et si éphémère. De notre vivant, savourons-la comme l'écrit si bien Denis Meunier dans ce très beau poème :

« Aussitôt un souffle, un regard,
aussitôt une vie, une œuvre d'art. Elle
se peint de nos espoirs, et se rature
de nos déboires. Elle se sculpte dans
nos rêves, et existe par notre histoire.
Dans le carnet de nos vies, elle se
dessine, elle s'écrit... Sur le canevas,
entre les feuilles d'or et les ciselures
fines, il y a tous ces combats solitaires
et ces Everest intimes. Ces instants
de paix, mais aussi ces quotidiens qui
tuent. Pastels légers, pages lourdes et
déchirées... Par l'embrasure de ton
sourire, j'entrevois toute la beauté
du monde. Précieuse est ton œuvre,
car de larmes et de joies elle se crée,
seconde par seconde. » [5]

Références

1. Yuval Noah Harari, *Sapiens, Une brève histoire de l'humanité*, Albin Michel, 2015.
- [2] Encyclopédie Internet Wikipédia, *Horus*, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Horus>
- [3] Richard Rousseau, *Athéisme et humanisme, quel bonheur!*, publié sur le site web de l'AHQ à l'adresse suivante : <http://assohum.org/2014/06/atheisme-et-humanisme-quel-bonheur/>
- [4] Association humaniste du Québec, *Nos principes*, <http://assohum.org/qui-sommes-nous-2/>
- [5] Denis Meunier, Musée national des beaux-arts du Québec, pavillon Pierre Lassonde.

* Richard Rousseau : chercheur scientifique spécialisé en physique des rayons X, à la retraite, ayant travaillé plus de 36 ans au laboratoire d'analyse par fluorescence des rayons X (FRX) de la Commission géologique du Canada, à Ottawa. Il y a développé une méthode d'analyse FRX et un logiciel d'application. Il est membre à vie de l'Association humaniste du Québec.



Le député libéral fédéral (Willowdale, Ontario), Ali Ehsassi, a parrainé la pétition parlementaire de La Coalition pour l'abrogation des lois sur le blasphème, dont fait partie l'AHQ. Cette pétition sera à l'étude du parlement canadien sous peu.



L'importance de démolir le mythe de la divinité de Jésus

Normand Rousseau

Depuis des siècles, les auteurs se sont répartis en trois groupes en ce qui concerne l'historicité et la divinité de Jésus. Le premier groupe, celui des croyants, considère Jésus comme un homme qui a existé vraiment et comme un homme-dieu. Le deuxième groupe tient Jésus comme un homme qui a existé et sur lequel on a construit un mythe qu'il faut démolir. On retrouve dans ce groupe des auteurs comme Ernest Renan, Richard Dawkins et Gérald Messadié. Le troisième groupe nie son existence terrestre et le considère comme un mythe forgé de toutes pièces. Michel Onfray et Michel Morin en font partie. Peu importe le groupe, il faut démolir le mythe, car il y a mythe dans les trois options.

Je me situe dans le deuxième groupe parce que je considère que tous les mythes ou presque ont un fondement réel. Par exemple, un homme très fort a sans doute donné naissance au mythe d'Hercule. Le mythe du Père Noël repose sur l'évêque saint Nicolas qui a existé vraiment.

Je crois donc qu'il a existé un petit prophète intolérant, fanatique et violent, nommé Jésus, que j'appelle le Jésus noir. Ce Jésus noir est très présent dans les évangiles et il a inspiré tout le côté sombre du christianisme : tortures, bâchers, index, excommunications, etc. Sur ce petit prophète, Paul le Tarsiote a construit le mythe du Christ. Ce qui équivaut plus au moins au Jésus blanc que l'Église prêche à ses fidèles pour assurer leur soumission. C'est ce mythe que je démolis dans Monsieur Jésus. Je ne me range donc pas parmi les croyants.

Autre raison de croire à l'historicité de Jésus, c'est que si on avait inventé de toutes pièces un mythe sans fondement historique, on n'aurait pas inventé un messie mourant sur une croix. Le vrai messie n'aurait pu finir sur un tel échec. Ça ne s'invente pas. De plus, Jésus prononce un certain nombre de phrases qui ne s'inventent pas non plus : « On enlèvera à ceux qui n'ont pas. » Phrase absurde. Ce genre de phrase a été vraiment prononcé par le petit

prophète. Ça ne s'invente pas. Mais peu importe, que Jésus ait existé ou non, il a été pendant deux mille ans, non pas une fiction, mais une réalité aux yeux des chrétiens qui ont torturé, brûlé et tué en son nom. Je ne crois pas qu'il est sans intérêt de dénoncer une telle fiction, une telle fabulation

J'ai remis la divinisation de Jésus dans le contexte de toutes les divinisations de l'histoire avant Jésus et après Jésus : les empereurs, les fondateurs de religion, les papes, les rois et les cultes de la personnalité de notre époque. Toutes ces divinisations ont causé des millions de morts, ont justifié l'esclavage et la torture, et surtout les génocides commis par les chrétiens : Amérindiens, Aborigènes d'Australie, de Tasmanie, les Congolais, etc. Les Américains ont forcé le soi-disant empereur-dieu Hirohito à renoncer à sa divinité parce que les Japonais avaient exterminé des millions d'humains sur son ordre et au nom de sa soi-disant divinité. Les kamikazes offraient leur vie à leur dieu-empereur, d'authentiques martyrs selon cette croyance. Encore ici, 80 millions de Japonais y croyaient et les Américains n'ont pas trouvé sans intérêt d'obliger Hirohito à renoncer à sa soi-disant divinité. Une fiction devient réelle aux yeux des croyants et elle peut devenir sanglante.

Malheureusement, les Américains, protestants ou catholiques, croient toujours en la divinité d'un homme, Jésus, et cette divinité a causé également des millions de morts : croisades, Inquisition, chasses aux sorcières, guerres de religion, etc., et au nom de cette soi-disant divinité, l'Église catholique commet encore des crimes : protection des prêtres pédophiles, interdiction du condom et de la contraception qui font des milliers de morts parmi les enfants surtout et les femmes aussi. Ne serait-ce que pour les crimes actuels commis par l'Église, il est urgent de dénoncer le mythe de la divinité de Jésus. Tous les cultes de la personnalité ont disparu et c'est tant mieux. On a exterminé des millions d'humains au nom d'Hitler, de Mussolini, de Staline et de Mao. Contrairement à ce que prétend Richard Rousseau, la dénonciation de la divinité de Jésus n'est pas sans intérêt, au contraire elle est essentielle et même urgente.

DEUX MILLIARDS DE CHRÉTIENS CROIENT ENCORE À CE MYTHE ET POUR EUX CE N'EST PAS UNE FICTION. LES FICTIONS RELIGIEUSES REPRÉSENTENT DES DANGERS MORTELS POUR L'HUMANITÉ

Je ne comprends pas la logique de Richard Rousseau lorsqu'il m'accuse de faire le jeu des croyants. Si je démolissais le mythe du Père Noël, ce serait donc que je croirais au Père Noël? En démolissant le mythe de Jésus, je croirais donc en sa divinité. Quelle logique!

Richard Rousseau me reproche de fonder ma démonstration sur des textes fictifs. D'abord, on est incapable de démontrer le côté fictif de ces textes. Plusieurs références historiques et géographiques sont exactes. Renan surtout s'est appliqué à remettre Jésus dans son contexte géographique. En outre, il est impossible de démêler les phrases prononcées par Jésus de celles qu'on lui a prêtées. Le Seminar américain s'y est appliqué avec plus ou moins de succès. Je relève le plus souvent possible les ajouts les plus visibles. C'est pourquoi j'ai basé ma démonstration sur les quatre évangiles canonisés officiellement par le christianisme. De la même façon qu'on peut démolir les mythes grecs en se basant sur leur mythologie. Des thèses de doctorat sont défendues sur des textes de romanciers, donc des textes entièrement fictifs. Alors est-ce qu'il faudrait invalider toutes ces thèses parce qu'elles reposent sur des textes fictifs? Ce qu'il faut comprendre quand on parle de fiction, c'est qu'aussitôt qu'un certain nombre de personnes y croient, elle devient réelle pour eux et ils sont prêts à torturer, à tuer, à réduire en esclavage au nom de cette fiction

Pour revenir aux groupes d'auteurs, Richard Rousseau cite le livre de Michel Morin. Il est exact que cet auteur nie l'historicité de Jésus, mais il consacre par la suite 258 pages à démolir, tout comme moi, le mythe de Jésus. Est-

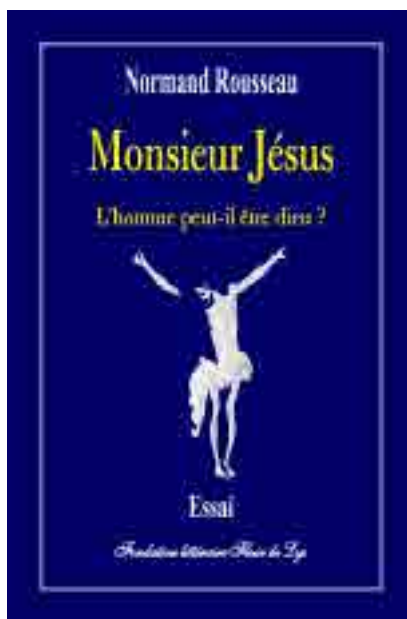
ce que Richard Rousseau a seulement lu ces 258 pages? Si on compare les deux textes, on constatera rapidement que je vais plus loin que cet auteur, plus en profondeur et avec plus d'audace. Mes 450 grandes pages consacrées à Jésus équivalent à 900 petites pages de Morin. Et puis Richard Rousseau oublie que Morin fait également sa démonstration sur des textes fictifs.

Par ailleurs, Michel Onfray nie également l'historicité de Jésus, mais il consacre tout de même 16 pages à déconstruire ce mythe ce qui est nettement insuffisant. Richard Dawkins considère Jésus comme historique et il y consacre 14 pages. Dans *L'homme qui devint dieu*, Messadié y consacre 1000 pages, mais il s'attache surtout à imaginer la vie cachée de Jésus. Là on pourrait accuser justement cet auteur de fabulation. Non seulement il se base sur des textes fictifs, mais il écrit une sorte de roman sur la vie cachée de Jésus. Donc il ajoute une fiction à une autre fiction. Pourtant de l'aveu même de Richard Rousseau, il a adoré ce livre. Ernest Renan considère que Jésus est le plus grand humain qui soit passé sur la terre et il y consacre tout un livre, mais il se garde bien de parler des miracles et de la morale immorale de Jésus ce que je fais largement dans mon livre.

On pourrait allonger cette liste de centaines de noms ce qui prouve qu'il n'est pas sans intérêt de démontrer que Jésus n'était pas Dieu, tout au contraire, c'est urgent. Le mythe de Jésus a tellement d'intérêt que le nombre de livres qui lui ont été consacrés surpasse le nombre de livres portant sur n'importe quel autre personnage historique. Il se publie en moyenne mille livres sur Jésus par année dans toutes les langues.

EN TOUTE MODESTIE, JE PEUX AFFIRMER QUE MONSIEUR JÉSUS EST LE PREMIER ET LE SEUL LIVRE QUI PROUVE EN DIX ARGUMENTS QUE JÉSUS N'EST PAS DIEU.

Enfin, Richard Rousseau m'accuse de « partir de bouts de phrases choisis par-ci par-là dans les Évangiles ».



D'abord de son aveu même, Richard n'a pas lu les 450 pages que je consacre à la divinisation de Jésus. Il n'a fait que les survoler, que lire les titres. Ce n'est vraiment pas sérieux, mon ami. On ne peut juger un livre qu'on n'a pas lu entièrement et attentivement tout comme on ne peut juger un film qu'on n'a pas vu. Et comment peut-on parler de « bout de phrases » quand il y en a pour 450 pages? Bien loin d'être des « bouts de phrases », toutes mes citations ont leur référence dans les évangiles et je les soumets à un sérieux examen critique

Dans ma démonstration je tiens compte de tous les aspects de la vie de Jésus. Par exemple, c'était peut-être un simple zélote qui préparait la libération du peuple juif de la domination des Romains. Certaines paroles de l'évangile ne peuvent être comprises qu'en retenant cette hypothèse. Des auteurs ont consacré des livres entiers au Jésus zélote, à un messie politique qui aurait tenté de libérer son peuple. Je tiens compte aussi de toutes les références aux mythologies égyptiennes, grecques et romaines en ce qui touche à la vie de Jésus. Jamais, à ma connaissance, et j'en ai lu des livres sur Jésus et de toutes les sortes, on a fouillé autant les évangiles et on a poussé l'audace d'accuser Jésus de mensonges, de vols, de miracles maléfiques, d'avoir prêché dans ses paraboles la torture, l'Inquisition, l'égorgeement, l'esclavage et le meurtre. J'y ai consacré deux années de travail.

J'AI ÉCRIT CE LIVRE PARCE QUE JE TROUVAIS QU'AUCUN AUTRE AUTEUR N'ALLAIT AUSSI LOIN DANS LA DÉCONSTRUCTION DU MYTHE DE LA SOI-DISANT DIVINITÉ DE JÉSUS.

Richard Rousseau pousse sa logique jusqu'à affirmer que toutes les divinisations de l'homme ne présentent aucun intérêt. Il semble ignorer que des dieux du culte de la personnalité comme Hitler sont responsables de 50 millions de morts, que le dieu Mao a exterminé 50 millions de Chinois et que le dieu Staline a fait tuer 30 millions de Russes. Ce n'est pas assez ? Au contraire, il faut démasquer ces divinisations de l'homme pour qu'elles ne reviennent plus jamais nous hanter

Je termine mon livre par une exhortation qui nous appelle tous à ne plus croire à tous ces mythes. Actuellement

notre cynisme envers les politiciens pourrait nous réserver de sinistres surprises. Les dictateurs-dieux ont bâti leur culte sur le mépris de la démocratie. Espérons que nos démocraties ne deviendront jamais assez faibles pour laisser place à des dictateurs qui se prendraient pour des dieux. Il ne faut jamais plus croire en ces mythes meurtriers. Je voudrais bien voir Richard Rousseau vivre sous un culte de la personnalité, son humanisme volerait en éclats : plus de démocratie, plus de droits de l'homme. Tel que je le connais, il combattrait farouchement ces divinisations de l'homme et ce serait tout à son honneur. Alors pourquoi me reproche-t-il de le faire? Les pays actuels qui ne vivent pas la démocratie sont des dangers potentiels

Malheureusement, les humains ont tendance à diviniser l'homme. Encore aujourd'hui, nous avons nos « idoles » de la chanson, nos « dieux » du stade, nos « monstres » du cinéma, nos « divas » et nos temples de la renommée engorgés de reliques des grandes vedettes du sport. On accuse même les scientifiques de se prendre pour des dieux et la science de jouer à être Dieu. Il faut être très attentifs à toutes ces fabulations. Les dieux du culte de la personnalité ne se sont pas annoncés comme des divinités au départ, mais ils le sont devenus et il était trop tard pour arrêter les hécatombes, les génocides, les goulags et les camps de concentration tout comme on fut incapable d'arrêter la divinisation de Jésus par Constantin qui l'a imposée à tout l'Empire romain, incapables d'arrêter les croisades, l'Inquisition et les chasses aux sorcières. Pourquoi ? Parce que des millions d'humains ont cru à ces fictions et les ont appuyées.

C'EST POUR TOUTES CES RAISONS QUE J'AI ÉCRIT MONSIEUR JÉSUS, UN LIVRE NON SEULEMENT ESSENTIEL ET UNIQUE, MAIS AUDACIEUX ET URGENT.



La sexualité et les religions

Christophe Bitaud

NDLR Avec le monde qui mue, les motifs pour devenir athée muent eux aussi. Pensons à la commercialisation légale de la pilule contraceptive dans les années 60. Cette innovation technique a eu l'effet d'une véritable révolution économique, politique, culturelle dans les pays riches de l'occident. Mieux ! Elle a eu l'effet d'une bombe psychologique dans la tête des ados et jeunes adultes de cette époque. À partir de ce moment, les femmes sont devenues maîtresses de facto de leurs corps et de leur fonction reproductrice et ont pu accéder au marché du travail. En même temps, le dictat des religions du LIVRE en matière de sexualité (limiter le sexe à la reproduction, maximiser la reproduction, tout le reste est péché) devenait immédiatement et irrévocablement caduc. Il a fallu vivre cette immense transformation sociale de plein fouet pour qu'elle soit déterminante dans une remise en question de la religion et l'adoption d'une vision du monde athée. Bref, personne avant les années 60 n'est devenu athée par dépit de la doctrine morale des religions du LIVRE en matière de sexualité. De même, aujourd'hui, dans les pays modernes et riches, 65 ans plus tard, personne ne devient athée pour cette raison. Les femmes se sont libérées, ensuite les homosexuels, et maintenant les transgenres, malgré le fait que le PDFQ s'ébouriffe de l'émergence de ces derniers... Qui, parmi les millénaires québécois souffre de culpabilité de faire l'amour pour raisons autres que reproductrices ? Existe-t-il encore un Québécois qui croit que c'est péché de s'adonner au sexe dans un but autre que reproducteur ? Qui croit qu'il faut copuler tous les jours par devoir de reproduction ? Pour les vieilles qui sont devenues athées, rappelez-vous de votre jeunesse, de vos premiers amours, et demandez-vous, « suis-je devenue féministe, entre autres, parce que ma vie amoureuse et ma fonction reproductrice ne cadraient pas avec les dictats religieux ? Et les vieux, à l'âge lointain où vos hormones rageaient, n'avez vous pas fait une croix dans votre tête sur les interdits religieux, et par extension sur la religion tout court ? Peut-être avez-vous sublimé quelque peu, sans trop vous en rendre compte, les RAISONS qui vous SEMBLERENT avoir motivé votre passage à l'athéisme ? Les athées occidentaux ayant vécu leur adolescence dans les années 60 sont peut-être une cohorte unique dans l'histoire de l'humanité. À l'inverse, dans la marmite surpeuplée du tiers monde pauvre, où la pilule contraceptive n'est pas au radar, trouver un athée, une féministe ou un homosexuel ou un transgenre assumé est comme chercher une aiguille dans une botte de foin. Ainsi, nous avons cru édifiant, et libérateur, de reprendre ici, intégralement et avec permission, un texte de notre camarade Christophe Bitaud, paru dans la revue « Idée Libre », décembre 2015.

Lorsqu'on évoque les rapports entre la sexualité et la religion, on pense immédiatement à la notion de péché et aux différents interdits qui en découlent et nous y reviendrons en détail. Mais les interdits sexuels religieux sont surtout le fait des monothéismes et plus particulièrement des trois religions du livre : le judaïsme, le christianisme et l'Islam. Ce texte est issu de la conférence donnée à l'ouverture du Banquet gras contre les Interdits religieux organisé par la fédération de Paris de la Libre Pensée, le jour du Vendredi-dit-saint.

Le taoïsme et l'art d'aimer

Lorsqu'on étudie les religions orientales, les choses ne s'avèrent pas aussi simples. Le taoïsme est une des références religieuses, ou philosophiques, majeures en Chine depuis l'Antiquité. Selon les préceptes taoïstes, chaque individu naît avec une durée de vie déterminée et le taoïsme vise à procurer à chacun la joie de vivre. On est bien loin du caractère mortifère

des religions du Livre qui promettent le paradis et ses vierges, aux serial killers ou qui se prosternent devant un supplicé. Mais revenons au taoïsme. Tout ce qui existe, vivant ou non, est constitué en proportions variables, du yin et du yang. Ce sont des concepts difficiles à appréhender pour un Occidental, on pourrait parler d'essences. La sexualité masculine est plus Yang, puissante mais superficielle, tandis que la sexualité féminine est plus lente, mais profonde. La sexualité vise donc à trouver un équilibre entre le yin et le yang pour augmenter sa vitalité. Dans cette optique, la jouissance des deux partenaires est essentielle, mais elle n'est pas chose facile. La jouissance masculine, yang, est assez simple, presque mécanique alors que la jouissance féminine, yin, est plus intime, elle est un mystère que l'homme doit percer. C'est pourquoi l'enseignement du « Tao de l'art d'aimer » s'adresse essentiellement aux hommes. Nous ne rentrerons pas dans les détails, qu'il nous suffise de savoir que la voie de la longévité passe par une dissociation de l'orgasme et de

l'éjaculation, nous laisserons aux plus curieux le plaisir de lire et d'expérimenter. . .

Le bouddhisme et l'hindouisme

Poursuivons notre voyage au sein des religions orientales. Pour les principales d'entre elles, le bouddhisme et l'hindouisme, par l'acte sexuel, on unit ce qui est divisé et l'on accède à l'unité divine. C'est la raison pour laquelle l'Inde entre les IV^e et VII^e siècles est à la fois une société très religieuse et remarquablement permissive en matière de sexualité, où l'homosexualité, l'échangisme ou le sexe pluriel sont des pratiques courantes. C'est d'ailleurs à cette époque qu'est rédigé le célèbre Kama Sutra qui signifie littéralement « Les aphorismes du désir ». Le Bouddha ne prône, à proprement parler, aucune morale sexuelle, polygamie, polyandrie, peu importe, du moment que ce soit dans un cadre de respect et de non-violence. L'homosexualité ne fait l'objet d'aucun jugement moral, même si le bouddhisme affirme que c'est l'union du phallus (lingam) et de la vulve (yoni) qui est la source d'une énergie créatrice primordiale. Mais cette religion qui donnera naissance à des pratiques secrètes telles que le yoga sexuel, n'est pas exempte de contradictions puisqu'elle considère qu'il n'y a « pire feu » que le désir qui peut mener à des réincarnations inférieures dans le monde animal. Un cochon, par exemple ? Notons enfin, pour le regretter, que le puritanisme des colons anglais imposera à l'Inde au XIX^e siècle une morale sexuelle toute victorienne.

La prostitution sacrée

Terminons notre voyage antique par un petit tour en Mésopotamie. Dans la mythique Babylone, la sexualité est on ne peut plus naturelle et décomplexée. Dans l'Épopée de Gilgamesh, c'est une prostituée, fort joliment nommée Lajoyeuse, qui permet à l'un des héros d'accéder à la civilisation par l'art de l'amour. Les Mésopotamiens, tout comme les Grecs et les Romains, considéraient que les dieux étaient très proches des hommes en raison de leurs passions

et comportements et que, de ce fait, la sexualité et ses passions ne leur étaient en rien étrangères. Quand j'évoque les dieux mythologiques, je devrais plutôt parler des dieux et déesses, car les religions antiques n'étaient nullement patriarcales. Ainsi, en Mésopotamie, la déesse Ishtar régnait-elle sur l'amour physique. Ses incantations étaient on ne peut plus explicites : « *Quant à moi, à ma vulve, tertre rebondi, moi, jouvencelle, qui me labourera ? Ma vulve, ce terrain humide que je suis, moi, reine, qui y mettra ses boeufs (de labour) ?* (...) *Laboure-moi donc la vulve, ô homme de mon coeur !* » On fait même mention d'un rite religieux aux III^e et II^e millénaires avant notre ère : le mariage sacré, dit hiérogamie. Cette cérémonie se déroulait au Nouvel an. L'union charnelle entre le roi et la déesse de l'amour, suivie d'un banquet, de chants et de danses, devait apporter la fertilité au pays, ce dont témoigne un poème « La Bénédiction de Shulgi », un souverain de la fin du III^e millénaire : « *Lorsque le seigneur, le pasteur Dumuzi, couché près de moi, la sainte Inanna, aura pétri mon sein laiteux et succulent, lorsqu'il aura porté la vie sur ma sainte vulve (. . .). Lorsque, pareil à son bateau élané, il y aura porté la vie, lorsqu'il m'aura caressée sur le lit : alors, je le caresserai et lui décréterai une*

destinée heureuse ! » Lors de cette cérémonie, le rôle d'Ishtar était tenu soit par la reine, soit par une prostituée sacrée appelée Hiérodoule. De telles prostituées, véritables prêtresses oeuvraient dans les temples avec une prédilection pour la sodomie pour éviter les grossesses non désirées.

Les religions du LIVRE : Patriarcat et misogynie

On a pu constater que les plaisirs charnels n'étaient pas incompatibles avec la recherche spirituelle et pourtant tout change avec les religions du Livre. Le judaïsme, le christianisme et l'islam vont multiplier les interdits religieux. Les religions monothéistes ne manquent pas d'ambiguïtés concernant les relations sexuelles. Certes, la sexualité n'est



pas à proprement parler bannie, et qui a lu le célèbre « Cantique des Cantiques » ne peut douter qu'il décrive autre chose que les liens entre dieu et le peuple d'Israël, c'est plus précisément l'érotisme qui est la cible des interdits, c'est-à-dire la représentation de la sexualité, notamment artistique, tendant à provoquer désirs et fantasmes. Les religions monothéistes visent à confiner la sexualité à sa seule fonction reproductrice : « Croissez et multipliez-vous ». Il convient de faire prospérer le troupeau des fidèles et par la même occasion l'armée de réserve des travailleurs. Dans cette optique, on comprend aisément le rejet par les monothéismes de tout ce qui peut détruire la cellule familiale traditionnelle, son rôle reproducteur et la promotion d'une morale sexuelle stricte et intangible. Les amours adultérines sont proscrites et David sera jugé indigne de bâtir le temple de Jérusalem pour avoir entretenu une liaison illicite avec Bethsabée. Ce roi volage aurait pu changer la face de la franc-maçonnerie ... La masturbation est vouée aux Gémonies ; Onan qui « verse sa semence par terre » est une insulte au développement durable. Quant à l'homosexualité elle n'est rien moins qu'une abomination, un acte contre nature et par là même une insulte au dieu créateur.

C'est cette vision réactionnaire de la cellule familiale reproductrice, commune aux trois religions du Livre, qui peut expliquer le fragile et relatif oecuménisme qui présida aux manifestations cléricales contre « le mariage pour tous ». Relatif, car les juifs et musulmans étaient surtout la force d'appoint des cohortes catholiques à la manoeuvre. Cette même logique réactionnaire conduit les cléricaux de toutes obédiences à s'opposer à la régulation des naissances, à la contraception et à l'avortement ; bref, essentiellement au droit des femmes à disposer de leur corps. Les religions du Livre ont en commun une haine tenace de l'individu, en tant qu'être unique et libre. Le désir, le plaisir sont autant de manifestations de la puissance individuelle, de l'élan vital qui doit être combattu par la religion, une créature ne peut être mue par le désir, son désir. Au-delà même de ce caractère mortifère des monothéismes, il convient de noter que ces trois religions sont patriarcales et que pour assurer le pouvoir masculin, l'image de la femme doit être dévalorisée et la plupart des interdits religieux lui sont destinés. Chacun sait que, selon la Bible, l'être humain est avant tout un pécheur, donc vil et méprisable, mais la femme, Ève en l'occurrence est la cause de ce péché originel.

La femme est réduite à n'être qu'une génitrice et la virginité est érigée en vertu. Comme l'immaculée conception est un

idéal bien difficile à atteindre, réservée à la sainte vierge, Marie, mère de dieu, les religieux se contenteront de prôner la virginité, jusqu'au mariage, uniquement pour la femme, il va de soi. Cette prescription religieuse est particulièrement en vogue dans le monde musulman où de nombreuses jeunes filles ont recours clandestinement à la chirurgie pour une réfection de l'hymen qui leur évitera l'opprobre familial, mais on la retrouve dans toutes les religions du Livre.

Les « bals de pureté » ou « bals des vierges » organisés par les chrétiens conservateurs aux États-Unis sont de bien curieuses cérémonies durant lesquelles des jeunes filles, parfois âgées d'à peine 8 ans, jurent à leur père de rester vierges jusqu'au mariage. Le père passe ensuite au doigt de sa fille un « anneau de pureté ». Il n'est point besoin de se prénommer Sigmund pour se rendre compte que ce cérémonial a une connotation incestueuse particulièrement flagrante. La femme, la tentatrice est l'incarnation du péché, il convient donc, aux yeux des théologiens de la réduire au statut de mère ou de putain. Comme le chantait Jean Ferrat, « une femme honnête n'a pas de plaisir ». On connaît les crimes de l'Église perpétrés au nom de cette morale misogyne, travail forcé des « filles mères » et assassinat du fruit de leur péché. L'affaire des 800 cadavres de bébés découverts récemment au couvent de Tuam en Irlande est la preuve qu'il ne s'agit nullement d'histoire ancienne.

L'hédonisme libre-penseur

Les libres penseurs ont dénoncé la morale religieuse en matière sexuelle. La caricature est une arme redoutable. Depuis le XIX^e siècle, les journaux anticléricaux ont publié des dessins moquant l'hypocrisie des moeurs cléricales. Les hommes et femmes d'Église étant avant tout des êtres de chair, soumis tout autant que les autres à l'action hormonales, y sont souvent représentés dans des scènes érotiques voire pornographiques. Le curé butinant sa servante, l'ecclésiastique se rendant nuitamment au bordel, les bonnes soeurs goûtant aux plaisirs lesbiens ou le prêtre excité par la confession d'une charmante paroissienne sont devenus de grands classiques. La dénonciation de la pédophilie est évidemment à ranger dans un autre registre. L'art s'est également emparé du sujet. On pense à « La religieuse » de Diderot ou aux tableaux de Clovis Trouille par exemple.

Pour conclure, nous, libres penseurs allons ce soir, après vos questions et interventions, nous livrer aux plaisirs de la chère à défaut des plaisirs de la chair, encore que chacun fera bien ce qu'il voudra une fois regagné ses pénates.

La déconstruction du mythe de l'islamophobie*

Daniel Baril

À l'heure où la bien-pensance des « inclusifs » est parvenue à créer, dans une opinion publique mal informée, une association entre laïcité et racisme, voici qu'un groupe d'auteurs vient de procéder à la déconstruction systématique du mythe de l'islamophobie dont se nourrit le communautarisme soi-disant antiraciste. L'ouvrage, paru récemment aux éditions Dialogue Nord-Sud sous la direction de Jérôme Blanchet-Gravel et sous le simple titre *L'islamophobie*, rassemble les analyses de 11 auteurs d'ici et de France. Un livre dont vous n'entendrez jamais parler à Radio-Canada.

J'ai toujours été bien conscient des lacunes du concept d'islamophobie et de son usage pour interdire la critique de l'islam, mais la lecture de ces textes m'a fait réaliser à quel point le concept constitue, pour les antiracistes qui s'en réclament, rien de moins qu'une forme de racisme. Dans sa préface, **Waleed Al-husseini**, Palestinien républicain et laïque, torturé pour ses critiques de l'islamisme, considère les antiracistes de l'islamophobie comme des « antiracistes autoproclamés ».

« Certains partisans du différencialisme, qui font partie du paysage médiatique, nous considèrent, nous les Arabes, comme des citoyens à part, obligés de subir l'oppression de prédateurs islamistes, écrit-il. [...] Je parle d' "antiracisme autoproclamé", car ce sont eux les racistes. Ce sont ces hommes et femmes, pleins de bonne conscience, qui veulent voir les musulmans évoluer dans un monde à part, avec des lois d'exception. [...] L'« islamophobie » est à l'international l'arme du totalitarisme »

Bâillonner la liberté d'expression

Il est impossible de résumer les propos de chacun des auteurs qui recourent tantôt à la philosophie, tantôt au journalisme d'enquête, aux sciences sociales, à la statistique et à la linguistique pour déconstruire le concept d'islamophobie et je

m'en voudrais de ne pas rendre justice à chacun. Voici donc une citation tirée de chacun des textes et qui, je l'espère, amènera le public à lire cet ouvrage absolument nécessaire.

Alban Ketelbuters. « Le concept d'islamophobie abolit toute frontière distinguant la foi religieuse de l'appartenance ethnique, le fait d'être musulman et celui d'être d'origine arabe. Or, on ne naît pas musulman, on le devient. C'est la raison pour laquelle ce combat contre l'islamophobie n'a aucune portée légitime au sein du mouvement antiraciste. »



Isabelle Kersimon. « En usant de ces confusions entre racisme et liberté d'expression et en essentialisant les populations dites musulmanes, le but des zéloteurs du concept d'islamophobie n'est pas uniquement de lever contre une majorité non-musulmane les minorités concernées. Leur objectif est aussi d'interdire tout ralliement à l'ordre de la République, à ses valeurs d'émancipation universelle et à son socle laïque tout en produisant la société multiculturaliste dont ils rêvent. »

Annie-Ève Collin. « Le racisme inversé consiste à identifier fortement les communautés culturelles (non blanches, non occidentales) à leurs traditions [...] comme si ces cultures ne pouvaient pas connaître le changement, la remise en question, la dissidence interne. Ceux qui font preuve de cette forme de racisme critiquent sans problème des aspects des cultures occidentales au nom du progrès et des droits de la personne, mais, sous prétexte d'anticolonialisme, refusent qu'on fasse de même avec des aspects de la culture musulmane. »

Claude Simard. « Le corpus tiré de la banque Eureka montre que la diffusion des mots *islamophobie* et *islamophobe* provient de trois sources relayées largement par les médias : 1) d'abord

les musulmans eux-mêmes, en particulier par la voix de leurs leaders tant religieux que politiques, et par celle de nombreuses associations qui les représentent comme [...] l'Association musulmane du Canada, le Collectif québécois contre l'islamophobie, etc.; 2) ensuite, des intellectuels d'obédience musulmane comme Tariq Ramadan ou favorable au multiculturalisme comme le philosophe québécois Michel Seymour; 3) enfin, des membres de la classe politique dite "inclusive" comme Françoise David et Justin Trudeau. »

Hassan Jamali. « Les adeptes de la victimisation et de l'islamophobie ont multiplié les interventions en Occident (y compris au Québec) et même au sein de l'ONU pour que des lois et des résolutions interdisant le blasphème et le discours haineux envers les religions soient approuvées. Les institutions publiques au Québec sont tombées dans le piège. L'islamophobie est utilisée dans les documents officiels publiés par le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour justifier le taux de chômage élevé chez les Maghrébins. »

Jérôme Blanchet-Gravel. « Les utilisateurs du concept d'islamophobie perpétuent le fantasme d'une discrimination systémique des minorités culturelles d'occident qui trouve son ancrage dans les séquelles de l'antisémitisme nazi. [...] Le concept d'islamophobie est un outil de *falsification de l'histoire* destiné à nier l'émergence d'un tout autre fascisme : l'islamisme. [...] La réalité d'un islamofascisme est si criante actuellement que nous pouvons nous demander comment cette sociologie productive d'ignorance parvient à faire autant d'adeptes. »

Éric Debroise. « Bien que trois fois moins nombreux que les musulmans, les Juifs au Canada ont 13 fois plus de risque d'être victimes d'un crime haineux qu'un musulman. Quant aux catholiques, ils courent presque autant de risque d'être victimes d'un crime haineux que les musulmans malgré qu'ils représentent une population 13 fois plus grande. »

Renart Léveillé. « L'utilisation du concept d'islamophobie devrait être considérée comme une imposture intellectuelle. En s'imposant à toutes les sauces sur toutes les tribunes, l'amalgame que ce concept produit décourage la pensée rationnelle et nuancée pour encourager la pensée binaire, morale, qui sépare le débat entre bonnes et mauvaises pensées. »

Caroline Fourest et Fiammetta Venner. « Des hommes politiques et des intellectuels ont enfin choisi d'éviter le mot confus d'islamophobie pour dénoncer plutôt des "propos anti-musulmans" ou "actes anti-musulmans", ou "le racisme anti-musulman". Ces expressions désignent clairement le racisme et non le blasphème. Ils visent l'égalité au lieu de fortifier la censure ou l'intimidation. »

Appel à la gauche

Ce volume aurait dû être dédié à Françoise David. Je ne suis pas sûr qu'elle aurait osé présenter sa malheureuse motion sur l'islamophobie à l'Assemblée nationale si elle avait pris connaissance des analyses présentées dans ce volume. Mais peut-être que je me trompe.

Dans *Le Devoir du 25 octobre*, **Rachad Antonius** tenait des propos similaires à ceux des auteurs du collectif et concluait ainsi : « En refusant d'intégrer, dans leurs analyses, les conséquences de l'idéologie salafiste et en prétendant que le concept d'islamisme ne veut rien dire, les courants progressistes laissent toute la place aux courants de droite qui, eux, utilisent à leur profit les peurs de l'islamisme. [...] Ainsi, le glissement marqué vers des positions de droite d'une partie de la population ne résulte pas d'une islamophobie qui serait intrinsèque au Québec et qui remonterait à l'orientalisme. Elle résulte en partie du fait que les courants progressistes n'apportent pas de réponses satisfaisantes et réalistes aux défis posés par la montée des courants religieux conservateurs, fortement imprégnés de la pensée islamiste. »

Puisse la gauche communautarienne qui se drape des habits de l'inclusion entendre le message.

* Ce texte a été publié sur le blogue de Daniel Baril au magazine Voir le 25 Octobre 2016 et est reproduit intégralement ici avec la permission de l'auteur



L'association humaniste du Québec est membre en règle de deux fédérations internationales, l'une française (Association Internationale de la Libre Pensée, Paris) et l'autre anglaise (International Ethical and Humanist Association, Londres). On peut s'abonner à leurs revues, les suivre sur internet, et assister à leurs nombreuses rencontres à travers le monde.



Les Sceptiques du Québec

Cet organisme ne souscrit à aucune thèse particulière - sauf à celle de l'esprit critique - dont il fait la promotion en débattant des arguments pour et contre toute position. Pour en savoir plus, venez nous rencontrer à l'une de nos conférences mensuelles, ou abonnez-vous à la revue "Le Québec sceptique", publiée trois fois par année.

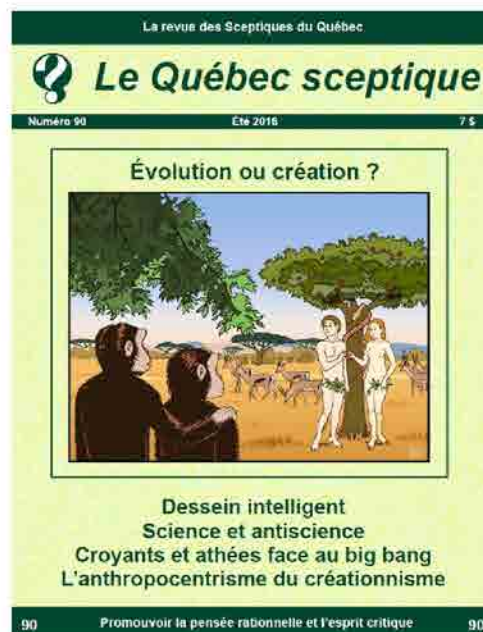
Sujets de conférence : fin 2016 - début 2017

- 13 déc. : La Bible : mythes et réalités
- 13 jan. : La chimie de l'amour
- 13 fév. : Les mutilations génitales féminines
- 13 mar. : Dans l'oeil du pigeon (évolution)
- 13 avr. : Paréidolie, l'obsession des visages

La revue "Le Québec sceptique"

- Numéros : 85 : La pratique du végétarisme
- 86 : Science et pseudoscience
- 87 : Terrorisme et religion
- 88 : Controverses et scepticisme
- 89 : Désinformation et mensonge
- 90 : Évolution ou création ?

www.sceptiques.qc.ca



Fiche d'inscription

Je, sous-signé, déclare adhérer aux principes humanistes au verso et demande à l'Association humaniste du Québec de me recevoir comme membre

*Nom, prénom
*Adresse.....
*Ville.....
*Code postal..... Téléphone maison.....
Courriel.....
Votre site internet personnel.....
Profession.....

Je règle ma cotisation de :

☐ \$20.00 (1 an) ☐ \$35.00 (2 ans) ☐ \$50.00 (3 ans)

Et un don de :

☐ \$20.00 ☐ \$50.00 ☐ \$100.00 ☐ autre

Par le moyen suivant:

- ☐ en espèces
☐ par chèque au nom de l'Association humaniste du Québec
☐ par notre site internet (Paypal ou carte de crédit)

<http://assohum.org>

Signature.....

Date.....

- Information nécessaire pour le renouvellement

Vous pouvez adhérer ou renouveler en ligne en utilisant le bouton Paypal sur notre page <http://assohum.org/devenez-membre/> : ou en nous retournant le formulaire ci-dessus par la poste au Centre humaniste du Québec, 1225 St Joseph-Est, Montréal, Qc H2J 1L7

Un reçu pour don de charité de \$35.00 ou plus pourra être réclamé pour fin d'impôts en 2017-2018

